

Rapport de durabilité

2025



SOMMAIRE GÉNÉRAL

ÉDITO	5
01 / INFORMATIONS GÉNÉRALES	6
Qui est CCR ?	8
Quelle est la stratégie RSE de CCR ?	15
02 / LES ENJEUX SPÉCIFIQUES DE CCR	22
Réassurer	25
Conseiller	27
Investir	29
03 / INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	32
Quel impact carbone de CCR sur le climat ?	35
Les risques climatiques impactant les activités de CCR	37
Prise en compte de l'environnement et matérialité d'impact	38
04 / INFORMATIONS SOCIALES ET SOCIÉTALES	40
Bien-être et sécurité des collaborateurs	43
Assurer le respect des droits humains au sein des activités de CCR	45
05 / INFORMATIONS DE GOUVERNANCE	46
Instaurer et animer une gouvernance éthique et responsable au sein de CCR	49
Sécurité des données et gestion de la cybersécurité	51
Mobiliser les parties prenantes en faveur de la durabilité par le mécénat	51
06 / ANNEXES	52

Le présent rapport de durabilité est conforme aux attentes réglementaires européennes de la norme volontaire pour les PME « VSME », partie intégrante de la *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD), adoptée par l'Union européenne pour renforcer la transparence des pratiques durables des entreprises et pour guider celles-ci vers une économie plus verte et inclusive.

Il présente l'ensemble des exigences de données à renseigner selon la norme applicable ainsi que des indications pour les enjeux spécifiques à CCR dans ces différents référentiels.



La stratégie RSE de CCR s'inscrit dans sa stratégie globale et guide les décisions de l'entreprise au quotidien.



Édouard VIEILLEFOND
Directeur général

Valérie QUINIOU
Directrice Stratégie, Transformation et RSE

Dans un contexte marqué par l'évolution des risques climatiques et l'intensification des aléas naturels, la question de l'assurabilité s'impose comme un enjeu central pour notre société. En tant que réassureur public, CCR a pour mission de garantir, dans la durée, un modèle accessible, résilient et soutenable, au service de l'intérêt général.

Protéger l'assurabilité face aux risques extrêmes est au cœur de notre raison d'être. Cette responsabilité implique de consolider en permanence l'équilibre du régime des catastrophes naturelles, d'accompagner les acteurs publics et privés dans la prévention et l'adaptation, et d'inscrire nos décisions dans une perspective de long terme.

C'est dans cet esprit que CCR publie de façon volontaire son rapport de durabilité conformément à la norme européenne VSME, en répondant à son niveau d'exigence le plus élevé. Ce premier exercice traduit notre volonté de transparence et d'anticipation réglementaire, en proposant une vision complète, structurée et fidèle de nos engagements environnementaux, sociaux et de gouvernance.

La démarche de CCR s'appuie sur une analyse de double matérialité qui identifie les enjeux les plus structurants pour notre activité et notre écosystème. Elle se décline en une stratégie RSE articulée autour de nos trois métiers — réassurer, conseiller et investir — complétée par un axe transverse visant à agir en cohérence dans l'ensemble de nos pratiques.

À travers notre activité de réassurance, nous veillons à la pérennité du modèle Cat Nat et à son adaptation face au changement climatique, en renforçant les mécanismes de prévention et en contribuant à une meilleure connaissance des risques. Par notre activité de conseil, nous mettons notre expertise scientifique et technique au service des politiques publiques et de l'ensemble des acteurs concernés. Enfin, dans la gestion de nos investissements, nous intégrons les enjeux de durabilité afin d'aligner performance financière et transition vers une économie plus résiliente.

Cette stratégie s'inscrit dans des horizons temporels différenciés, du court au très long terme, afin de concilier efficacité immédiate et trajectoire durable. Elle reflète notre volonté d'agir aujourd'hui pour renforcer la résilience de demain, sur l'ensemble du territoire et au bénéfice de tous.

Au-delà des exigences normatives, ce rapport traduit une conviction : la gestion des risques extrêmes et la transition vers une économie durable sont indissociables. CCR continuera à jouer pleinement son rôle d'acteur de référence, en mobilisant ses expertises, ses partenariats et sa capacité d'analyse pour éclairer les décisions, accompagner les transformations et contribuer à la robustesse du modèle assurantiel français.

Nous souhaitons que ce rapport participe à renforcer la compréhension de nos enjeux, la confiance de nos parties prenantes et le dialogue collectif indispensable pour faire face, ensemble, aux défis à venir.

01

INFORMATIONS GÉNÉRALES





Qui est CCR ?	8
Présentation du rapport	8
Identité et chiffres clés	9
Les activités de CCR	10
Un écosystème de partenaires diversifiés	12
 Quelle est la stratégie RSE de CCR ?	 15
La RSE au centre du projet stratégique de CCR	15
L'analyse de double matérialité de CCR	17
Description des pratiques et politiques pour la transition	20

CCR, acteur incontournable de la réassurance

Qui est CCR ?

CCR est le réassureur public qui agit en France pour l'assurabilité des risques extrêmes et émergents. Créée en 1946, CCR a été conçue pour accompagner et protéger les Français dans la reconstruction d'après-guerre. CCR est garante du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles (régime Cat Nat) créé en 1982. CCR propose des couvertures de réassurance, avec la garantie de l'État, aux assureurs et conseille les pouvoirs publics, les acteurs de la prévention et de la gestion des risques en matière de prévention, de modélisation et d'adaptation. CCR est également chargée, pour le compte de l'État, de la gestion comptable, financière et, le cas échéant, administrative de plusieurs fonds publics en lien avec l'assurance.

Une expertise reconnue sur les risques extrêmes

CCR associe des capacités de modélisation physique, actuarielle et économique et de multiples expertises pour développer la connaissance des risques naturels et anthropiques, leur prévention et l'adaptation des territoires. Acteur central du régime des catastrophes naturelles, CCR couvre d'autres risques extrêmes tels que la responsabilité civile des exploitants nucléaires et le risque terroriste.

Notre raison d'être : protéger l'assurabilité pour permettre à chacun de se construire un avenir

Réassureur au service de l'intérêt général, CCR permet à tous les citoyens, élus et entrepreneurs de continuer à construire des projets en dépit des vulnérabilités et des insécurités. Elle éclaire les décideurs et apporte aux assureurs des solutions face aux catastrophes naturelles et aux risques extrêmes pour protéger chaque citoyen. Chaque jour, les femmes et les hommes de CCR développent la connaissance, la prévention et la gestion

de ces risques en conjuguant la garantie de l'État et son expertise, fruit de sa longue histoire française. En protégeant l'assurabilité aujourd'hui, CCR permet à chacun de se construire un avenir. Elle contribue ainsi à développer la résilience de la société dans un environnement incertain.

Présentation du rapport

B1 – Bases de préparation

Protéger l'assurabilité face aux risques extrêmes est une mission d'intérêt général intrinsèquement liée à la responsabilité sociétale. Par conséquent, CCR choisit de publier son rapport de durabilité conformément à la norme européenne VSME, en répondant à son niveau d'exigence le plus élevé, aux modules basique et complémentaire. Désireuse de respecter un principe de transparence, CCR a rassemblé de façon exhaustive la totalité des informations requises et fonde son analyse sur une base individuelle représentative de l'ensemble de ses activités et sur la même période que ses états financiers 2025.

En complément des informations sur l'environnement, les informations sociales et de gouvernance requises par la norme VSME, CCR a également choisi d'intégrer des engagements et des indicateurs spécifiques à son activité, afin d'offrir une compréhension globale et fidèle de sa stratégie RSE. Ce sont les suivants :

- Garantir la pérennité d'un modèle public de réassurance Cat Nat accessible à tous.
- Créer des savoirs spécifiques, conseiller et réaliser une veille sur les risques naturels et risques émergents.
- Intégrer la durabilité au cœur de la stratégie d'investissement et de gestion du portefeuille.

Pour offrir une lecture lisible et cohérente de sa démarche, CCR inscrit sa trajectoire dans quatre horizons temporels adaptés au rythme de ses missions :

- Un court terme dédié aux actions à effet immédiat (< 1 an).
- Un moyen terme (< 5 ans).
- Un long terme (5 à 15 ans).
- Un très long terme (15 à 25 ans, horizon 2050).

Cette trajectoire progressive illustre la volonté de CCR d'agir aujourd'hui pour renforcer la résilience de demain sur tout le territoire.

N.B. : le rapport comporte des incorporations par renvoi, permettant au lecteur d'accéder à des informations issues d'autres publications de CCR.

Identité et chiffres clés



Acteur public de la réassurance, CCR remplit une **mission d'intérêt général** en couvrant **les risques extrêmes** pour le compte de l'État et en accompagnant **les politiques publiques de prévention et de gestion des risques**.

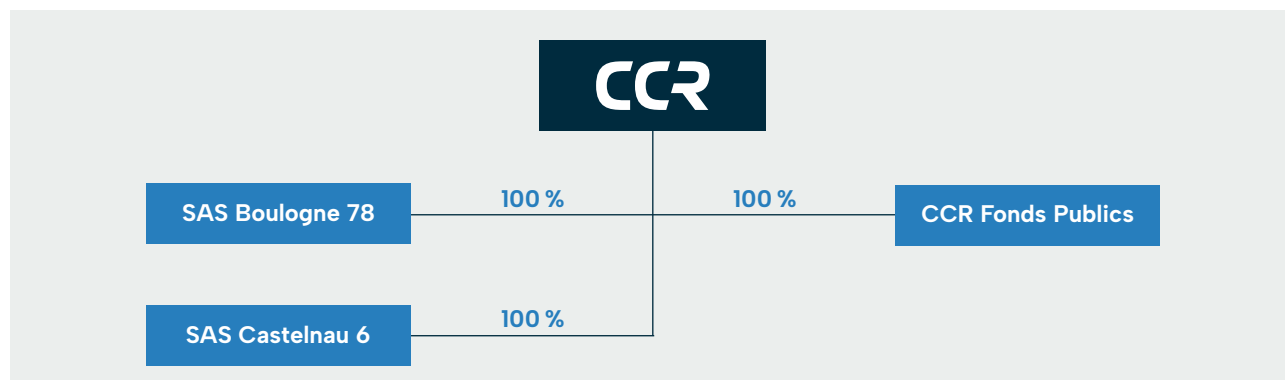


Société anonyme
à conseil d'administration
exerçant son activité en France



Son siège social est situé
au 157 boulevard Haussmann,
75008 Paris

L'entreprise est immatriculée sous le SIREN 388 202 533 et s'appuie sur ses filiales.



10,667 Md€

Bilan 2025

1,878 Md€

Chiffre d'affaires
(Primes émises brutes)
en 2025

180 salariés

Effectif total
au 31/12/2025

CCR, un acteur au cœur du modèle assurantiel français des catastrophes naturelles

Les activités de CCR

CI – Stratégie : Modèle d'entreprise et développement durable

CCR exerce une activité de réassurances publiques avec la garantie de l'État, une activité de gestion de fonds publics et réalise des études pour le compte de l'État en particulier en matière de connaissance des risques naturels, leur prévention et leur prise en charge, ainsi que sur d'autres risques, tels que les risques en agriculture.

Les réassurances publiques (réassurances avec la garantie de l'État) : CCR est habilitée par la loi à réassurer avec la garantie de l'État certains risques à caractère exceptionnel en France, dans le cadre de missions d'intérêt général qui lui sont confiées par l'État. Cela concerne les domaines suivants :

- la réassurance des risques de catastrophes naturelles ;
- la réassurance des risques d'attentats et d'actes de terrorisme ;
- la réassurance de la responsabilité civile des exploitants d'installation nucléaires ;

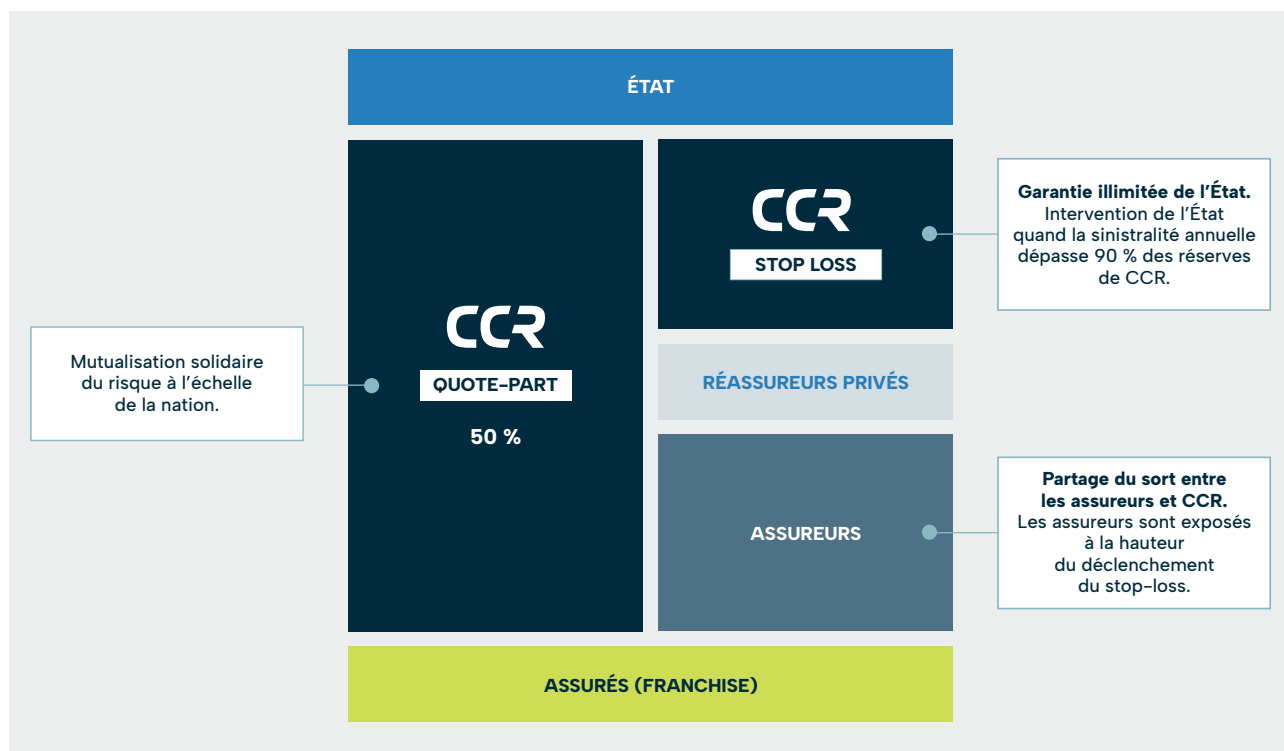
- la réassurance des risques exceptionnels en matière de transport ;
 - la réassurance des risques assurance-crédit.
- (Ces deux dernières activités sont actuellement en run-off.)

En 2025, le chiffre d'affaires de CCR, mesuré par les primes émises brutes, provient à près de 95 % de la réassurance des catastrophes naturelles, ce qui conduit CCR à concentrer prioritairement sa stratégie RSE sur ce segment de sa mission de réassureur.

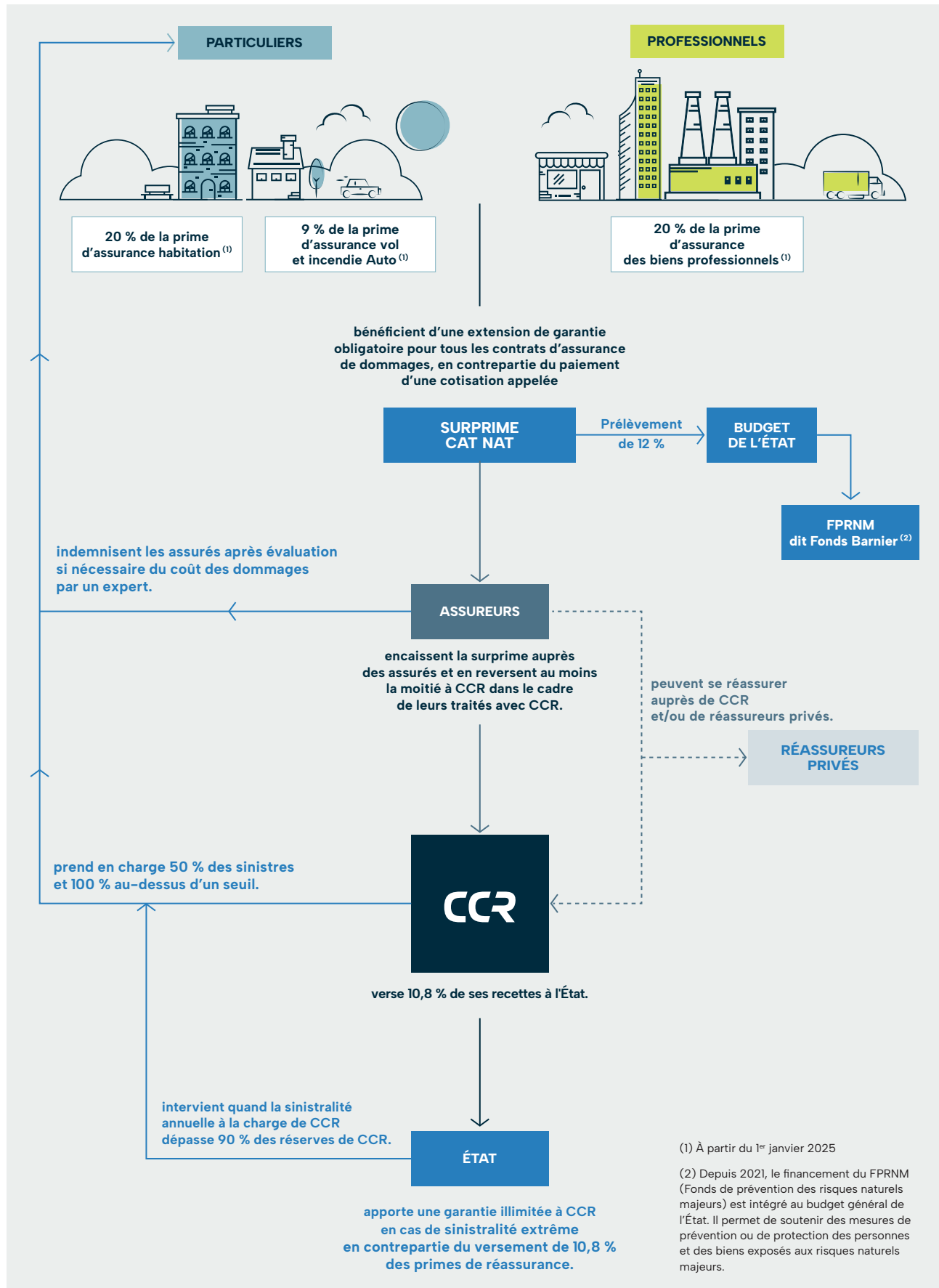
Ce périmètre pourrait toutefois évoluer au cours de l'année 2026, à la suite de la nouvelle mission confiée à CCR portant sur la couverture des émeutes. Un fonds dédié est en cours de structuration, et viendra compléter les activités entrant dans le champ d'application de la démarche RSE.

Par ailleurs, le périmètre retenu dans le rapport RSE couvre également les missions de **conseil, l'investissement** et les **activités opérationnelles**.

Le modèle de CCR se situe à l'interface entre l'État, les assureurs et les assurés

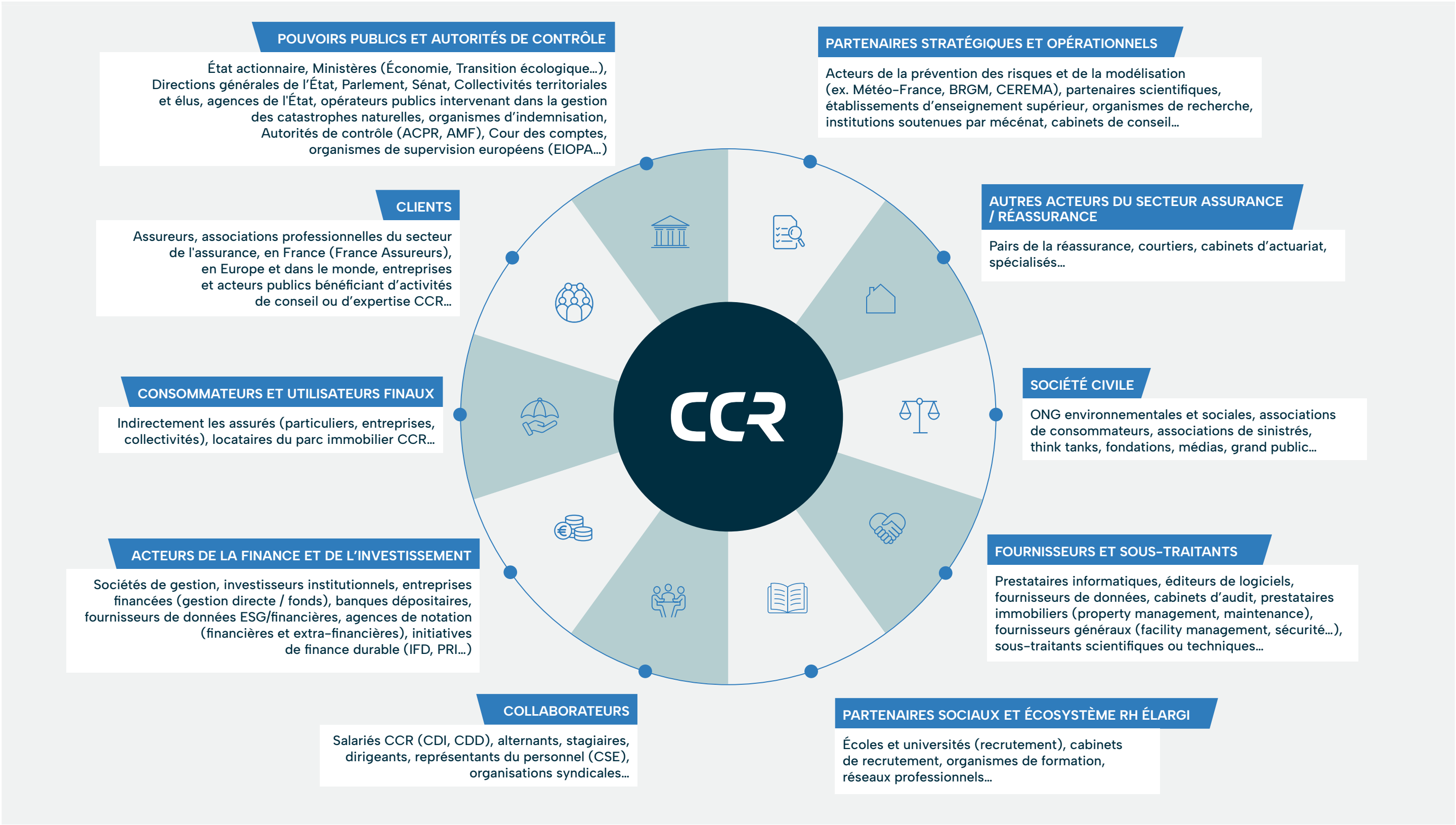


Protection des assurés en cas de phénomènes naturels reconnus comme catastrophes naturelles



Un écosystème de partenaires diversifiés

La France constitue le seul marché d'opération de CCR pour ses activités de réassurance et de conseil, tandis que ses investissements financiers sont pour trois quarts orientés vers le marché européen (dont environ 40 % français) et un quart international hors UE.





Dans le cadre de ses activités, CCR s'appuie sur un réseau structuré de partenaires et de fournisseurs contribuant à la mise en œuvre de ses missions au service de l'intérêt général. En 2025, CCR a collaboré avec 700 fournisseurs implantés dans plus d'une dizaine de pays, et principalement en France.

CCR s'inscrit dans un écosystème diversifié de parties prenantes, reflétant la nature publique et partenariale de ses missions. Ses principales relations d'affaires s'organisent autour des assureurs cédants et de leur fédération professionnelle France Assureurs, ainsi que des réassureurs regroupés au sein de l'APREF, avec lesquels CCR collabore pour garantir la solidité du système d'indemnisation des catastrophes naturelles. En tant qu'acteur public, CCR travaille étroitement avec l'État, en particulier le ministère de la Transition Écologique (notamment la direction générale de la Prévention des risques) et le ministère de l'Économie et des Finances (Direction générale du Trésor), ainsi

qu'avec les collectivités territoriales impliquées dans la prévention et la gestion des risques. La compréhension scientifique des aléas repose sur des partenariats structurants avec Météo-France, le BRGM, le CEREMA et d'autres agences publiques, auxquels s'ajoutent des collaborations régulières avec des organismes de recherche. CCR interagit également avec un large réseau d'entreprises de conseil, de prestataires de services et de fournisseurs, ainsi qu'avec les acteurs financiers et de la gestion d'actifs dans le cadre de sa politique d'investissement responsable. Le grand public constitue une partie prenante essentielle en tant que bénéficiaire final du régime d'indemnisation, tandis que l'ACPR assure son rôle de régulateur prudentiel. Enfin, des coopérations avec la Protection civile, l'Institut Français et les Manufactures Nationales, notamment via des actions de mécénat, complètent cet ensemble de relations structurantes pour l'exécution des missions de CCR.



Notre raison d'être :
préserver l'assurabilité
pour permettre à chacun
de se construire un avenir

Quelle est la stratégie RSE de CCR ?

La RSE au centre du projet stratégique de CCR

B2 – Pratiques, politiques et initiatives futures pour la transition vers une économie plus durable

Dans un contexte où la fréquence et l'intensité des catastrophes naturelles croissent, mettant à l'épreuve la pérennité de notre système de prévention et d'assurance, CCR réaffirme sa vocation d'acteur majeur de l'adaptation de la France au changement climatique. Du fait de sa raison d'être : protéger l'assurabilité pour permettre à chacun de se construire un avenir, CCR place l'intérêt général au centre de ses décisions. Ce cap se traduit par des engagements forts afin de garantir à chaque citoyen, entreprise et territoire la possibilité de se projeter sereinement dans l'avenir.

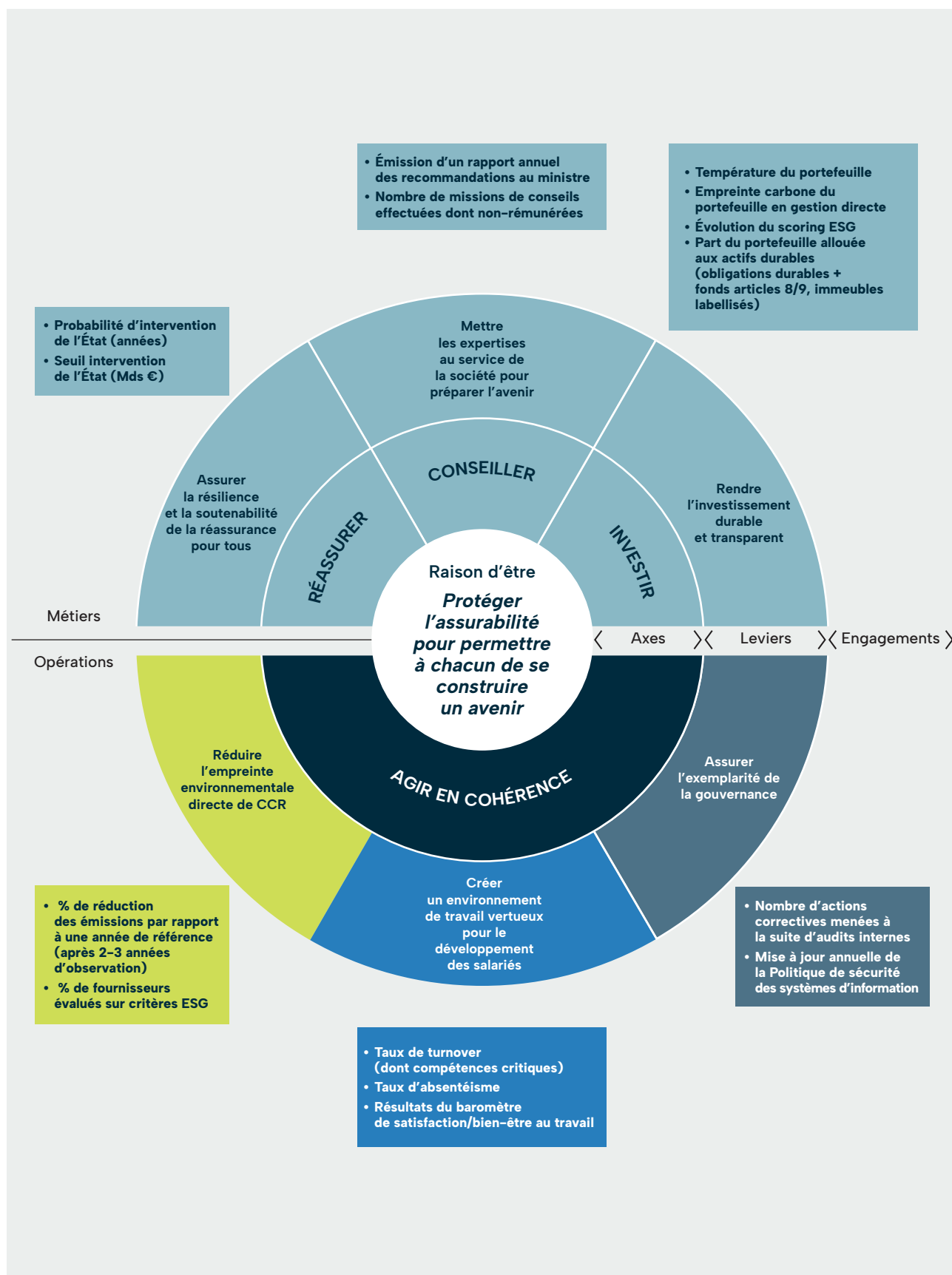
CCR agit en partenaire de l'ensemble des parties prenantes pour préserver le système Cat Nat, unique au monde. Son engagement s'incarne dans une démarche collective et innovante, qui vise à anticiper, prévenir et accompagner les transformations nécessaires pour faire face aux risques extrêmes et bâtir une société plus résiliente.

Face aux défis croissants posés par le changement climatique et les risques émergents, **CCR a identifié les enjeux prioritaires pour l'entreprise et son écosystème dans le cadre de l'exercice de double matérialité issu de la CSRD**. La stratégie RSE de CCR découle directement de cette analyse, et se structure autour de 4 axes correspondant aux 3 métiers clés de CCR (Réassurer, Conseiller et Investir) et à un axe transverse sur la façon d'opérer ces 3 métiers afin d'« Agir en cohérence ».

La stratégie RSE de CCR identifie des leviers s'inscrivant pleinement dans sa raison d'être et dans la stratégie globale de CCR, qui guide les décisions de l'entreprise au quotidien. Elle valorise, structure et amplifie les engagements de CCR pour répondre aux défis environnementaux, sociétaux et de gouvernance.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La politique RSE de CCR est résumée dans le graphique ci-dessous. Cette stratégie RSE a été construite à partir d'une analyse de double matérialité, inspirée de la norme CSRD.



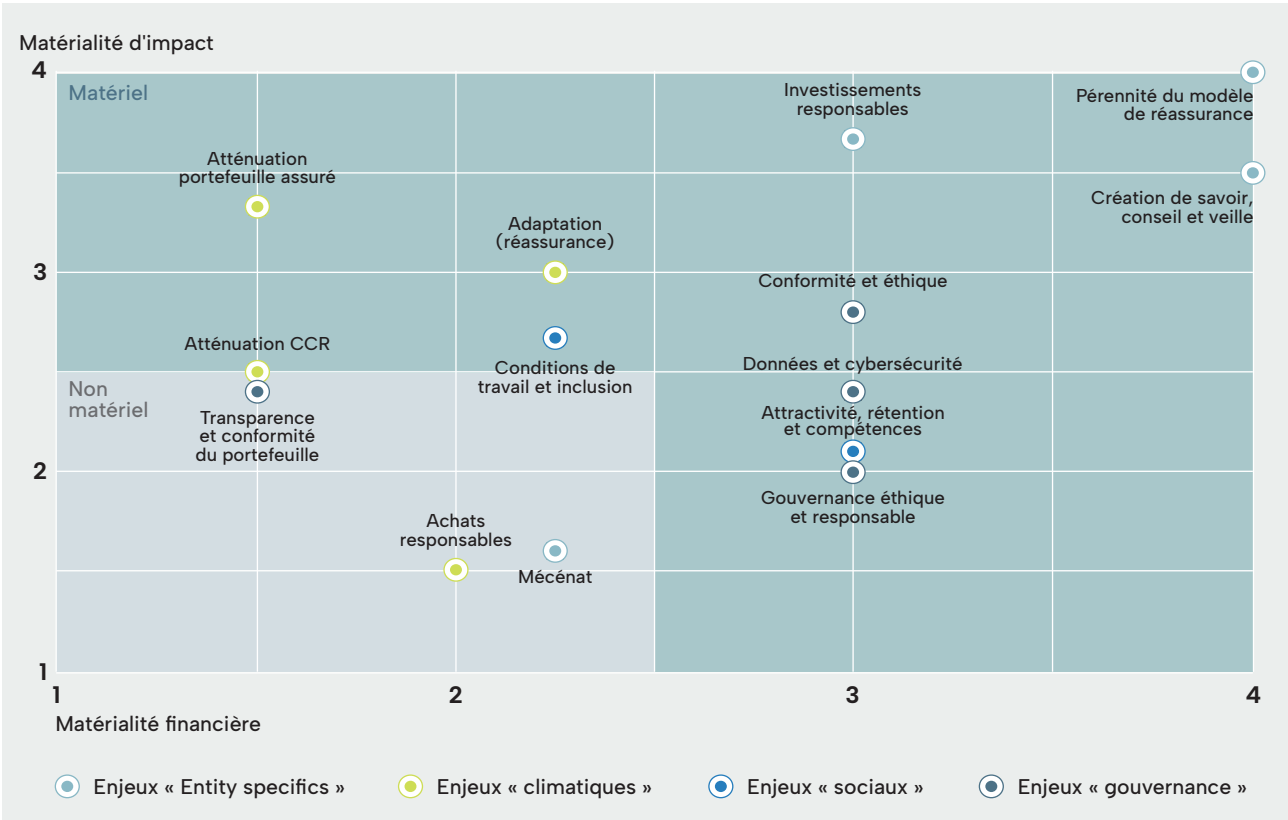
L'analyse de double matérialité de CCR

CCR a réalisé une analyse complète de ses enjeux de durabilité menant à identifier quatorze thématiques couvrant l'ensemble de sa chaîne de valeur. Cette démarche s'appuie sur une étude des pairs et d'acteurs parapublics, ainsi que sur des entretiens menés avec des collaborateurs experts. Ces échanges ont permis de recenser les impacts (I) positifs et négatifs de CCR sur ses parties prenantes et sur l'environnement, ainsi que les risques et opportunités (R et O) susceptibles d'influencer son activité.

Chaque élément (« IRO ») a été évalué afin de construire la matrice de double matérialité (« DMA »), qui met en évidence les enjeux matériels pour CCR et constitue la base de sa stratégie RSE. CCR a traduit ces enjeux matériels en axes stratégiques concrets, déclinés en engagements opérationnels assortis d'objectifs, d'une gouvernance dédiée et de plans d'action, en cohérence avec son plan de transformation.

Cette matrice de double matérialité sera réévaluée régulièrement, afin d'intégrer l'évolution des IRO et d'ajuster leur scoring en conséquence, et sera soumise à l'approbation du comité de direction générale, auquel la directrice RSE appartient.

Le résultat de l'analyse de double matérialité est présenté dans la matrice ci-dessous.





Les engagements de CCR sont ainsi définis à partir du résultat de l'analyse de double matérialité et organisés en une stratégie structurée en quatre axes :

3 AXES – LEVIERS SPÉCIFIQUES À CCR	ENGAGEMENTS
ASSURER	#1 Garantir la pérennité d'un modèle public de réassurance Cat Nat accessible à tous
	#2 Renforcer l'adaptation au changement climatique et la prévention au travers de la réassurance
	#3 Inciter à la réduction de l'empreinte carbone du portefeuille assuré
CONSEILLER	#4a Créer des savoirs spécifiques, conseiller les pouvoirs publics et réaliser une veille sur les risques naturels et risques émergents
	#4b Développer une offre de conseil et services CCR visant à renforcer la prévention et la couverture des risques extrêmes
INVESTIR	#5 Intégrer la durabilité au cœur de la stratégie d'investissement et de gestion du portefeuille
	#6 Assurer la transparence et la conformité réglementaire du portefeuille d'investissement
1 AXE – LEVIER ESG	ENGAGEMENTS
AGIR EN COHÉRENCE	#7 Réduire l'empreinte environnementale des activités opérationnelles de CCR
	#8 Garantir une chaîne d'approvisionnement durable à travers le déploiement d'une politique achats responsables
	#9 Améliorer les conditions de travail et le bien-être des collaborateurs y compris via l'inclusion et la diversité
	#10 Développer l'attractivité, la rétention et les compétences
	#11 Instaurer et animer une gouvernance éthique et responsable au sein de CCR
	#12 Assurer la conformité réglementaire et l'éthique dans les affaires
	#13 Sécuriser la gestion des données et renforcer la cybersécurité
	#14 Mobiliser les parties prenantes en faveur de la durabilité par le mécénat

Description des pratiques et politiques pour la transition

C2 – Description des pratiques, des politiques et des initiatives futures pour la transition vers une économie plus durable

CCR a mis en place plusieurs politiques et des pratiques RSE pour répondre à ces engagements.

Tableau couverture des politiques et description des politiques

ENJEUX COUVERTS PAR DES POLITIQUES	Information accessible publiquement	Description des actions liées aux politiques citées	Ambition associée	Niveau hiérarchique le plus élevé responsable de la mise en œuvre
CHANGEMENT CLIMATIQUE: STRATÉGIE RSE	Présent rapport	Réduction de l'impact des activités opérationnelles de CCR	Réalisation d'un bilan GES, pilotage d'un plan de transition, analyse des consommations énergétiques (dont DEET) et sensibilisation	Directrice Stratégie, Transformation et RSE
CHANGEMENT CLIMATIQUE: ISR, EXCLUSIONS	Rapport Investissement responsable	Réduction de l'exposition aux énergies fossiles, Intégrer la durabilité au cœur de la stratégie d'investissement et de gestion du portefeuille	Alignement température du portefeuille à 2° à 2100 ; réduction de l'empreinte carbone scopes 1-2-3 de 50 % à 2030 par rapport à 2020 pour les obligations d'entreprises	Directeur Investissement et Gestion actif-passif
POLLUTION	Non	Bonnes pratiques internes de gestion immobilière	Amélioration continue	Manager du département Investissements immobiliers
EAU ET RESSOURCES MARINES	Rapport Investissement responsable	Suivi des consommations d'eau des différents sites	Objectif d'amélioration continue et de réduction des consommations d'eau	Manager du département Investissements immobiliers
BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES	Rapport Investissement responsable	Suivi des indicateurs biodiversité pour les investissements, certifications biodiversité pour des immeubles détenus	Revue des indicateurs utilisés (GBS, Encore), amélioration continue	Directrice Stratégie, Transformation et RSE

Tableau couverture des politiques et description des politiques (suite)

ENJEUX COUVERTS PAR DES POLITIQUES	Information accessible publiquement	Description des actions liées aux politiques citées	Ambition associée	Niveau hiérarchique le plus élevé responsable de la mise en œuvre
ÉCONOMIE CIRCULAIRE	Non	Déploiement d'une politique achats responsables (intégration des critères RSE dans la sélection des fournisseurs, leurs contrats et évaluations)	Amélioration continue	Responsable service Achats
PERSONNEL DE L'ENTREPRISE	Non	Politique de rémunération / Accords QVCT, CSE	Amélioration continue	Directrice RH
TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR	Non	Suivi des controverses pouvant émerger sur les émetteurs de notre univers d'investissement	Amélioration continue	Responsable Conformité
COMMUNAUTÉS AFFECTÉES	Non	Suivi des controverses pouvant émerger sur les émetteurs de notre univers d'investissement	Amélioration continue	Responsable Conformité
CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX	Oui	Action de CCR vis-à-vis des assurés dans le cadre de la couverture catastrophes naturelles	Garantir la pérennité d'un modèle public de réassurance Cat Nat accessible à tous	Direction générale Directeur Réassurance
CONDUITE DES AFFAIRES : CONTRÔLE INTERNE, AUDIT, CONFORMITÉ	Non	Mise en place d'un dispositif d'alerte et de remontées d'informations anonyme, cartographie des risques liés à la conformité et aux conflits d'intérêts	Amélioration continue	Responsable Conformité

02

LES ENJEUX SPÉCIFIQUES DE CCR





Réassurer	25
Garantir la pérennité d'un modèle public de réassurance Cat Nat accessible à tous	25
Renforcer l'adaptation au changement climatique et la prévention au travers de la réassurance	25
Inciter à la réduction de l'empreinte carbone du portefeuille assuré	26
Conseiller	27
Créer des savoirs spécifiques, conseiller les pouvoirs publics et réaliser une veille sur les risques naturels et risques émergents	27
Développer une offre de conseil et services CCR visant à renforcer la prévention et la couverture des risques extrêmes	28
Investir	29
Intégrer la durabilité au cœur de la stratégie d'investissement et de gestion du portefeuille	29
Assurer la transparence et la conformité réglementaire du portefeuille d'investissement	31

LES ENJEUX SPÉCIFIQUES DE CCR

Cette section présente les enjeux de durabilité spécifiques à l'activité de CCR. Avec une triple activité et un modèle unique, CCR a des enjeux spécifiques et transverses sur les thématiques ESG.

LEVIERS	ENGAGEMENTS	RENOI
Assurer la résilience et la soutenabilité de la réassurance pour tous	#1 <u>Garantir la pérennité d'un modèle public de réassurance Cat Nat accessible à tous</u>	RÉASSURER
	#2 <u>Renforcer l'adaptation au changement climatique et la prévention au travers de la réassurance</u>	
	#3 <u>Inciter à la réduction de l'empreinte carbone du portefeuille assuré</u>	
Mettre les expertises au service de la société pour préparer l'avenir	#4a <u>Créer des savoirs spécifiques, conseiller les pouvoirs publics et réaliser une veille sur les risques naturels et risques émergents</u>	CONSEILLER
	#4b <u>Développer une offre de conseil et services CCR visant à renforcer la prévention et la couverture des risques extrêmes</u>	
Rendre l'investissement durable et transparent	#5 <u>Intégrer la durabilité au cœur de la stratégie d'investissement et de gestion du portefeuille</u>	INVESTIR
	#6 <u>Assurer la transparence et la conformité réglementaire du portefeuille d'investissement</u>	

Réassurer

Garantir la pérennité d'un modèle public de réassurance Cat Nat accessible à tous (Engagement #1)

Afin de remplir sa mission, CCR doit maintenir la couverture de l'ensemble du territoire grâce au caractère solidaire du régime tout en préservant les finances publiques en limitant le recours à la garantie d'État.

Dans le cadre de cet objectif de protection de l'assurabilité, CCR renforce sa stratégie financière et technique en mettant en œuvre une politique de gestion actif-passif (ALM « *Asset Liability Management* ») et d'investissement fondée sur une allocation stratégique des actifs cohérente avec les objectifs de suivi des risques de liquidité, de taux et de solvabilité. CCR a contribué à l'élaboration du troisième Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-3), dans lequel son action en matière de prévention et de réduction de la vulnérabilité des territoires s'inscrit. L'entreprise formule également des recommandations visant à instaurer, à terme, des révisions progressives de la surprime, après une première phase d'ajustement consécutive à son augmentation récente.

Les analyses de CCR mettent en lumière deux risques structurants pour la soutenabilité du régime Cat Nat. D'une part, une hausse dans des proportions non anticipées de la fréquence et de l'intensité des sinistres pourrait fragiliser la viabilité économique du modèle, en créant une pression accrue sur les mécanismes d'indemnisation. D'autre part, une progression des sinistres relevant du régime Cat Nat, dans l'éventualité où les critères techniques – fondés sur des seuils objectifs tels que la période de retour et l'intensité de l'aléa – ne seraient pas appliqués de manière homogène et rigoureuse sur l'ensemble du territoire : cela ferait peser un risque supplémentaire sur l'équilibre général du dispositif, nécessitant une vigilance continue dans la gestion des engagements publics (cf. « PRÉCONISATION N° 3 Rappel que le régime Cat Nat ne couvre que les événements d'intensité anormale » du **Rapport au Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique**, février 2026).

Probabilité d'intervention de l'État¹

2024	2025
13 %	8 %

Seuil d'intervention de l'État²

2024	2025
1784 M€	1903 M€

CCR contribue à l'élaboration d'une cartographie actualisée des risques, de la présence des assureurs et des solutions disponibles, mobilisant ses modèles climatiques internes intégrant des scénarios extrêmes et des projections à long terme. Afin de garantir une meilleure couverture des territoires exposés, notamment ultramarins, l'entreprise mobilise son schéma de commissionnement. Ce dispositif permet de reverser une part des primes quote-part de réassurance aux assureurs selon certains critères, y compris de maintien dans les zones avec un risque de désengagement. CCR sensibilise également les parties prenantes aux critères d'éligibilité au régime Cat Nat, afin d'assurer une répartition équilibrée et cohérente de la couverture entre acteurs publics et privés, dans l'intérêt direct des assurés.

Renforcer l'adaptation au changement climatique et la prévention au travers de la réassurance (Engagement #2)

En renforçant son rôle d'acteur de résilience, CCR peut avoir un impact positif en plaçant la prévention au cœur de son action, convaincue de son effet d'entraînement sur l'ensemble du marché de l'assurance. Face à l'intensification des phénomènes climatiques extrêmes, la prévention apparaît en effet comme un levier indispensable pour préserver l'assurabilité des biens et des territoires. Ainsi, le développement de la prévention constitue la réponse la plus efficace, à moyen et long terme aux coûts croissants liés aux catastrophes naturelles. Les travaux menés en 2025 par l'entreprise démontrent que des dispositifs préventifs bien conçus permettent non seulement de réduire significativement les dommages, mais aussi de renforcer la résilience des territoires exposés.

¹ La probabilité d'intervention de l'État est un indicateur actuariel et prospectif qui mesure la probabilité que la sinistralité annuelle Cat Nat dépasse le seuil d'intervention de l'État, compte tenu de la distribution des sinistres, des scénarios climatiques, du niveau actualisé des réserves CCR. Autrement dit, c'est la probabilité qu'un événement (ou une combinaison d'événements) rende les réserves insuffisantes, et déclenche un appel à la garantie de l'État.

² À CCR, le seuil d'intervention de l'État correspond au niveau maximal de sinistralité que CCR peut absorber grâce à ses propres réserves, au-delà duquel la garantie illimitée de l'État est appelée. Plus précisément, ce seuil est défini comme : 90 % des réserves totales de CCR dédiées au régime Cat Nat.

LES ENJEUX SPÉCIFIQUES DE CCR

CCR développe ainsi une stratégie structurée d'incitation à la prévention, intégrée dans les critères de commissionnement, afin d'encourager les assureurs à promouvoir activement des pratiques préventives auprès de leurs assurés. Cette démarche vise notamment des risques majeurs comme le retrait-gonflement des argiles

(RGA). En parallèle, CCR actualise régulièrement son référentiel de bonnes pratiques destiné aux cédantes, contribuant à diffuser des standards opérationnels qui renforcent durablement la résilience du marché face aux catastrophes naturelles.

Focus sur l'initiative sécheresse



« Initiative sécheresse », en partenariat avec France Assureurs et la Mission Risques Naturels

L'Initiative sécheresse est un projet lancé en 2023 par CCR, France Assureurs, et la MRN, qui a pour objectif d'évaluer dans le temps, les solutions de prévention et de réparation des maisons individuelles vis-à-vis des risques de sécheresse géotechnique. Il concerne les maisons sinistrées et les maisons non sinistrées exposées au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux. D'une durée de cinq ans, le projet doit être déployé sur plus de 300 maisons sélectionnées en raison de leur situation comparable (composition des sols, structure de la construction...) sur l'ensemble des territoires. En 2025, plus de la moitié des maisons ont été sélectionnées et instrumentées.

Inciter à la réduction de l'empreinte carbone du portefeuille assuré (Engagement #3)

CCR a pour obligation de réassurer tous les risques qui lui sont cédés dans le cadre du régime catastrophes naturelles. Dans un contexte où certains actifs réassurés présentent encore une empreinte carbone élevée, CCR reconnaît les impacts environnementaux négatifs associés à ces portefeuilles et évalue, en conséquence, ses éventuels leviers auprès des cédantes pour favoriser une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Cette démarche s'inscrit dans la continuité des travaux menés au sein de la commission Développement Durable de France Assureurs à laquelle participe CCR, et qui contribue à promouvoir des trajectoires d'assurance compatibles avec les objectifs climatiques nationaux. Parallèlement, CCR renforce son rôle d'acteur

de référence en matière de prévention en diffusant des pratiques de réparation et d'adaptation plus sobres et plus résilientes. Le rapport d'activité rappelle ainsi l'importance stratégique de solutions de prévention moins coûteuses et moins carbonées, telles que les techniques horizontales pour le traitement des sinistres liés au retrait-gonflement des argiles, permettant d'éviter le recours à des dispositifs plus intensifs en carbone comme les micropieux. En cohérence avec sa raison d'être, CCR articule ainsi dialogue avec les acteurs du marché, appui technique, et diffusion de bonnes pratiques pour accélérer la transition vers un modèle de réassurance aligné sur une économie bas carbone et résiliente.

Conseiller

Créer des savoirs spécifiques, conseiller les pouvoirs publics et réaliser une veille sur les risques naturels et risques émergents (Engagement #4a)

En consolidant son rôle d'acteur de référence sur les risques climatiques, naturels et émergents, CCR souhaite renforcer sa position de leader d'opinion au sein de l'écosystème assurantiel. L'entreprise souhaite avoir un impact positif en mettant à profit son expertise scientifique pour alimenter les politiques publiques et les évolutions réglementaires. Pour ce faire, CCR accompagne les décideurs au moyen de notes d'orientation stratégique, de contributions aux consultations législatives et réglementaires, ainsi qu'en participant à des conférences et à plusieurs groupes de travail nationaux. Cette dynamique s'appuie notamment sur la création et la mise à disposition d'une cartographie de la couverture assurantielle, matérialisée par l'Observatoire de l'assura-

bilité, qui permet d'identifier les zones de tension et d'éclairer les pouvoirs publics sur l'exposition réelle des territoires aux catastrophes naturelles et à terme aux risques émergents. En apportant une analyse claire et documentée sur l'assurabilité des risques couverts et sur les carences éventuelles du marché assurantiel, y compris celles liées à des risques émergents, CCR a un impact positif en contribuant directement à la résilience collective et au renforcement des politiques d'adaptation. Par cette production de savoirs stratégiques et cette capacité à éclairer les décisions, CCR affirme pleinement sa mission d'intérêt général et son rôle structurant dans la transition vers un modèle assurantiel plus robuste et mieux préparé aux aléas futurs.

Observatoire de l'assurabilité

L'initiative de l'Observatoire de l'assurabilité s'inscrit dans notre mission de préserver l'assurabilité. Il vise à identifier les territoires présentant des signes de tension sur l'offre d'assurance pouvant conduire à un potentiel désengagement d'assureurs, en métropole comme en outre-mer, lorsque ces retraits sont liés à l'exposition accrue aux risques naturels. Lancé en 2025, le premier exercice de l'Observatoire adopte une approche récurrente et comparative, fondée sur l'analyse des données de marché, sur le segment des maisons individuelles et pour les trois principaux aléas (inondation, retrait-gonflement des argiles, cyclone). Ce suivi doit permettre d'objectiver les dynamiques de concentration ou de retrait et d'éclairer les pouvoirs publics dans l'adaptation des politiques d'assurance et de prévention, en lien avec le Plan national d'adaptation au changement climatique.



Un partenariat avec l'État pour contribuer au renforcement de la politique nationale de prévention

Depuis 2021, CCR réalise pour la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) du Ministère en charge de la Transition écologique, des études pour dresser le bilan des politiques publiques de prévention des risques, fournir des éléments d'évaluation de l'efficacité des dispositifs de prévention, et éclairer la structuration des politiques publiques en la matière. Dans ce cadre, CCR a notamment publié en 2023-2024 une série de rapports sur les investissements de prévention du Fonds de prévention des risques naturels majeurs au regard de l'exposition du territoire français et de chacune de ses régions aux catastrophes naturelles.

LES ENJEUX SPÉCIFIQUES DE CCR

CCR contribue également à la réduction des coûts assurés en promouvant le déploiement de solutions de prévention moins coûteuses, ouvrant la voie à une diminution du montant des indemnisations grâce à des stratégies d’adaptation accessibles et pragmatiques. À cette fin, l’entreprise réalise des études coûts/bénéfices

sur un ensemble de dispositifs de prévention (solutions horizontales, Solutions fondées sur la nature, barrières anti-inondation simples, végétalisation ou techniques de rehaussement) et mène des expérimentations ciblées, telles que l’initiative sécheresse.

Développer une offre de conseil et services CCR visant à renforcer la prévention et la couverture des risques extrêmes (Engagement #4b)

Dans la continuité de son rôle d’acteur public de référence face aux risques climatiques et émergents, CCR développe depuis juin 2025 une offre de conseil et de services destinée à renforcer la prévention et à améliorer la couverture assurantielle des territoires les plus exposés. Cette offre répond à une demande croissante des acteurs publics et privés pour mieux comprendre leur exposition aux aléas et anticiper les impacts futurs.

Cette montée en expertise crée plusieurs leviers de développement : opportunité de proposer des offres de conseil rémunérées, mais aussi d’innover en matière de réassurance, notamment face aux risques émergents.

Parallèlement, CCR fait rayonner ses compétences au travers de publications scientifiques et techniques sur les risques climatiques, sociaux, technologiques et émergents. L’entreprise intervient également dans des conférences majeures du secteur au niveau national et international (Assuralia, France Assureurs etc.), soutenant ainsi son positionnement d’acteur de référence dans l’analyse et la maîtrise des risques extrêmes. Les indicateurs associés incluent notamment le nombre de publications scientifiques et le nombre de participations à des conférences, témoignant de la contribution active de CCR au débat public et à la diffusion des connaissances.

Focus sur l’offre de conseil

UNE STRUCTURATION EN 4 OFFRES	EXEMPLES DE RÉALISATIONS
CARTOGRAPHIE	Enedis – cartographie d’exposition climatique (actuelle et future) aux risques de débordement, ruissellement et submersion marine dans le Nord et le Pas-de-Calais
DIAGNOSTICS D’EXPOSITION	RTE – étude d’exposition des infrastructures électriques aux aléas hydrologiques, en climat actuel et à l’horizon 2050 : fourniture des hauteurs d’eau de débordement et des débits de ruissellement aux emplacements des postes et pylônes, identification des infrastructures les plus exposées
CONSEIL SUR MESURE	Établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs – Étude sur l’efficacité des grands lacs de Seine dans la réduction des dommages assurés lors de la crue de janvier 2018
ACCOMPAGNEMENT À LA MONTÉE EN COMPÉTENCES	Matmut – intervention sur la prévention des catastrophes naturelles en France, les financements mobilisables, et la place que peut occuper un assureur dans ce domaine

Investir

Intégrer la durabilité au cœur de la stratégie d'investissement et de gestion du portefeuille (Engagement #5)

CCR mène une politique d'investissement en cohérence avec sa mission de protéger l'assurabilité face aux risques extrêmes. Elle veille ainsi à en accroître l'impact positif et à réduire les impacts négatifs de ses investissements.

Début de la période d'investissement pour le Climate Change Résilience Fund (CCR-F)



CCR s'est associée à Starquest, pionnier du capital investissement Greentech, pour lancer le Climate Change Résilience Fund (CCR-F), un fonds d'investissement visant à développer des solutions innovantes en matière de prévention des catastrophes naturelles et d'adaptation au changement climatique. L'engagement dans le Climate Change Résilience Fund (CCR-F) est désormais de 100 M€. Les premiers investissements ont débuté, deux participations ont été prises au cours de l'année 2025.

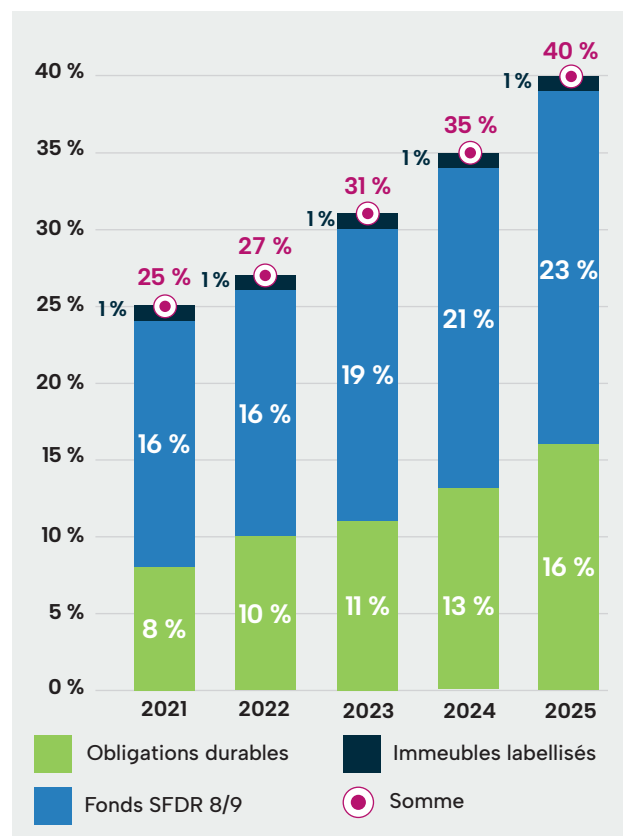
Certains investissements peuvent être associés à des impacts négatifs, notamment ceux issus des secteurs d'activité présentant des émissions de gaz à effet de serre, des pressions sur la biodiversité, des risques de pollution ou une forte consommation de ressources, ainsi que des situations de non-respect du devoir de vigilance. CCR prend également en compte l'exposition de ses actifs aux risques physiques liés au changement climatique, susceptibles d'entraîner une dépréciation de valeur. En parallèle, la transition vers une économie durable constitue une opportunité majeure, grâce à la croissance des instruments financiers responsables tels que les obligations vertes, sociales ou durables qui permettent à CCR de soutenir l'innovation, d'accompagner l'adaptation climatique et de capter des performances financières alignées sur ses engagements de long terme.

CCR s'est engagée à aligner son portefeuille sur une trajectoire de réduction des émissions de GES compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris « nettement moins de 2 °C ». Les politiques de financement de la transition ainsi que les politiques d'exclusion des énergies fossiles (cf. engagement #6) sont utilisées par CCR comme des leviers pour atteindre ces objectifs. Pour plus d'informations sur la méthodologie d'analyse d'exposition du portefeuille de l'activité Investissement de CCR, se référer à la partie **F.3 Alignement sur l'Accord de Paris** du [rapport Investissement responsable de CCR](#).

CCR intègre ainsi les enjeux de durabilité dans sa gestion financière, en proposant une mesure annuelle de l'empreinte carbone de son portefeuille d'investissement et en fixant un budget carbone pour ses différentes poches d'actifs. Parallèlement, CCR accroît la part

d'actifs durables au sein de son portefeuille, notamment via les fonds verts, les obligations durables ou encore les fonds à impact qu'elle opère déjà, comme CCR-F. L'organisation participe au dialogue collectif avec les émetteurs pour encourager une meilleure prise en compte des enjeux climatiques et sociaux, en mobilisant les instances dédiées.

Allocation en actifs ESG (% actifs sous gestion)



LES ENJEUX SPÉCIFIQUES DE CCR

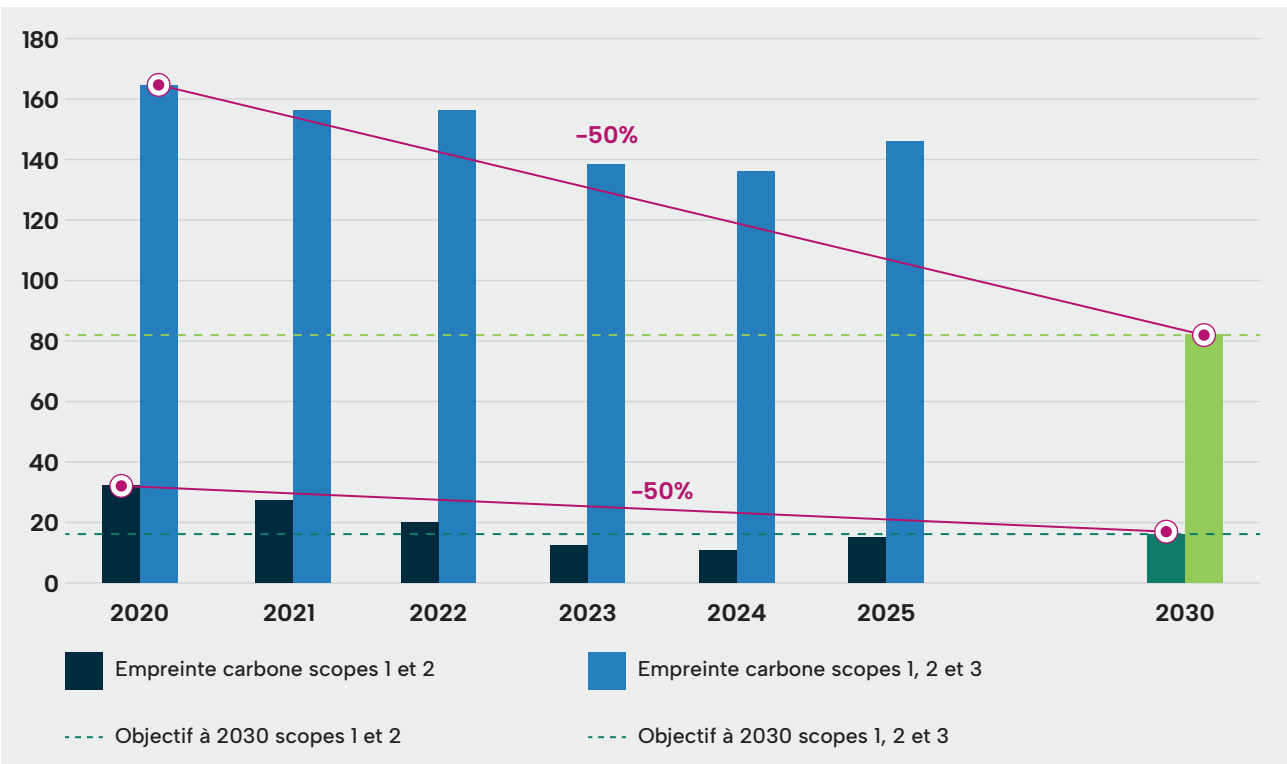
La température du portefeuille est une métrique utilisée pour estimer l'impact des investissements d'une entreprise sur le changement climatique. Son objectif est d'attribuer une température à un portefeuille d'actifs financiers, correspondant au scénario de température avec lequel l'ensemble de ces actifs serait aligné. CCR s'est engagée à aligner la température de son portefeuille global sous la barre des 2 °C à 2100 par des réductions successives. En 2025, le portefeuille est estimé à une température de 2,4 °C, en dessous des index de référence.

Température du portefeuille 2025

	CCR		Euro corporate index	Euro equity index
	2024	2025	2025	2025
 Température (°C à 2100)	2,4	2,4	2,7	2,8

Ci-dessous, le graphique représente l'évolution de l'empreinte carbone par million d'euros du portefeuille d'obligations en direct de CCR, pour les scopes 1 et 2 et pour l'ensemble de la chaîne de valeur (scopes 1, 2 et 3). Ce portefeuille, qui représente 30 % de la valeur des investissements de CCR, est également celui avec le plus de leviers pour la décarbonation, dans les choix des entreprises dans lesquelles investir. En 2025, ce portefeuille possède une empreinte carbone de 146 tonnes de CO₂ équivalentes par million d'euros investi.

Résultats empreinte carbone – Gestion directe (obligations d'émetteurs privés en tCO₂e /M€ ev.)



L'évolution observée reflète principalement une amélioration de la couverture des données (notamment scope 3), et non une dégradation intrinsèque du profil carbone des actifs.

Cette démarche s'accompagne d'une évaluation systématique des impacts du portefeuille sur la biodiversité, les ressources, la pollution, les déchets ainsi que sur les dimensions sociales, sociétales et éthiques. L'entreprise met également en œuvre des critères d'exclusion pour les secteurs à forte intensité carbone ou aux impacts négatifs significatifs.

Assurer la transparence et la conformité réglementaire du portefeuille d'investissement (Engagement #6)

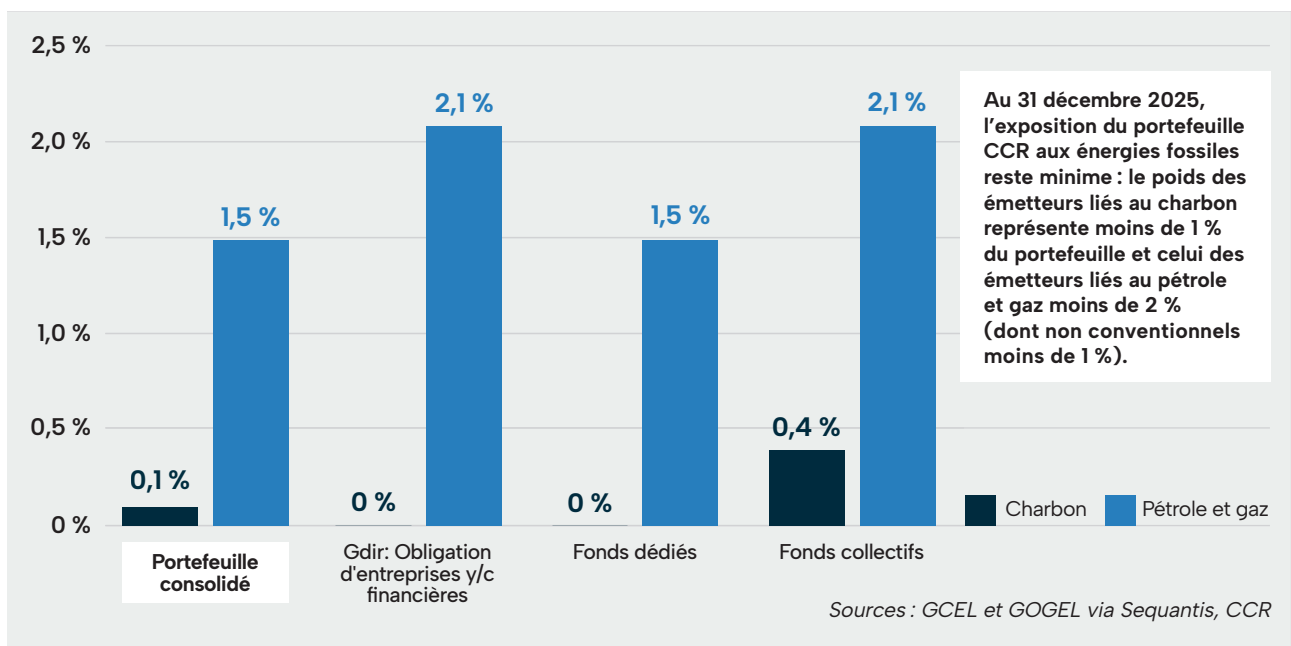
CCR a une exigence de garantir la transparence et la conformité de son portefeuille d'investissement afin de nourrir la confiance de ses parties prenantes. CCR continue ainsi de travailler à la mise en transparence du portefeuille d'actif. À cet effet, l'entreprise publie chaque année le rapport Investissement responsable, selon l'exigence de l'article 29 de la loi Énergie climat, qui constitue une référence en matière de transparence financière et réglementaire. Par ailleurs, elle veille à la diffusion d'informations pertinentes et actualisées sur son site internet, permettant ainsi aux parties prenantes d'accéder facilement aux données essentielles relatives à la gestion de son portefeuille d'investissement.

Cet enjeu couvre les politiques d'exclusion sur l'activité Investissement. Si CCR ne génère aucun chiffre d'affaires direct issu de ces secteurs, l'entreprise recense dans son portefeuille au moins un émetteur historique avec 0,07 % de son chiffre d'affaires lié à l'industrie du tabac, et un autre émetteur avec 1,57 % de son chiffre d'affaires

lié aux énergies fossiles. Le portefeuille inclut également des émetteurs dont une part limitée, inférieure à 10 % de leur chiffre d'affaires, est liée aux pesticides et produits agrochimiques.

Ce graphique représente la part d'exposition aux énergies fossiles (charbon et pétrole et gaz) pour différents portefeuilles. Cette part est quasiment nulle pour le charbon thermique qui fait l'objet d'une exclusion sur le flux et le stock à partir de 2030. La part résiduelle de pétrole et de gaz correspond à des émetteurs historiques le temps d'arriver à maturité ou d'émetteurs respectant la politique énergies fossiles (ne développant pas de nouveaux projets d'expansion sur toute la chaîne de valeur ou n'exploitant pas des hydrocarbures non conventionnels). Plus d'informations sont disponibles dans le [rapport Investissement responsable](#), qui présente notamment la politique d'exclusion et la politique énergies fossiles de CCR.

Exposition aux énergies fossiles (% des actifs du portefeuille concerné)



CCR pilote l'intégration des critères ESG dans les décisions d'investissement par une gouvernance de l'investissement responsable portée par un comité ISR disposant d'un droit de veto fondé sur ces critères. Enfin, CCR cartographie l'exposition de son portefeuille aux risques climatiques physiques afin d'assurer une prise en compte rigoureuse des risques dans la gestion de ses actifs.

Pour plus d'informations, se référer aux parties **Stratégie d'investissement responsable** et **Politique d'exclusion de CCR** du [rapport Investissement responsable 2025](#).

03

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES





Quel impact carbone de CCR sur le climat ?	35
Réduire l'empreinte environnementale des activités opérationnelles de CCR	35
Garantir une chaîne d'approvisionnement durable à travers le déploiement d'une politique achats responsables	36
La trajectoire de CCR pour atteindre ses objectifs climatiques	36
 Les risques climatiques impactant les activités de CCR	 37
Risques de transition	37
Risques physiques	37
 Prise en compte de l'environnement et matérialité d'impact	 38
Pollution de l'eau, de l'air et des sols	38
Biodiversité	38
Gestion des ressources en eau	38
Économie circulaire	39

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Cette section présente les informations environnementales à détailler selon les exigences de la norme VSME. Ces informations environnementales proviennent de différents engagements résumés dans le tableau ci-dessous.

LEVIERS	ENGAGEMENTS	RENOI
Assurer la résilience et la soutenabilité de la réassurance pour tous	#2 <u>Renforcer l'adaptation au changement climatique et la prévention au travers de la réassurance</u>	<u>RISQUES CLIMATIQUES</u>
	#3 <u>Inciter à la réduction de l'empreinte carbone du portefeuille assuré</u>	<u>IMPACT CARBONE</u>
Mettre les expertises au service de la société pour préparer l'avenir	#4b <u>Développer une offre de conseil et services CCR visant à renforcer la prévention et la couverture des risques extrêmes</u>	<u>RISQUES CLIMATIQUES</u>
Rendre l'investissement durable et transparent	#5 <u>Intégrer la durabilité au cœur de la stratégie d'investissement</u>	<u>IMPACT CARBONE</u>
Réduire l'empreinte environnementale directe de CCR	#7 <u>Réduire l'empreinte environnementale des activités opérationnelles de CCR</u>	<u>IMPACT CARBONE</u> <u>PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT</u>
	#8 <u>Garantir une chaîne d'approvisionnement durable à travers le déploiement d'une politique achats responsables</u>	<u>IMPACT CARBONE</u>
Assurer l'exemplarité de la gouvernance	#14 <u>Mobiliser les parties prenantes en faveur de la durabilité par le mécénat</u>	<u>RISQUES CLIMATIQUES</u>

Quel impact carbone de CCR sur le climat ?

B3 – Énergie et émissions de gaz à effet de serre

Réduire l'empreinte environnementale des activités opérationnelles de CCR

(Engagement #7)

CCR a analysé ses consommations d'énergie et d'eau afin d'identifier et de piloter les leviers permettant d'atteindre une diminution de 40 % de sa consommation énergétique d'ici 2030 par rapport à l'année de référence, conformément au décret tertiaire. L'entreprise sensibilise également ses collaborateurs aux écogestes afin de limiter son impact direct sur ses sites opérationnels.

Consommations d'énergie de CCR

2025	Renouvelable	Non-renouvelable	Total
Consommation d'électricité (en kWhEP)	1826 014	291329	2117 343
% de consommation d'électricité	86 %	14 %	
Gaz (en kWh)	0	5 155 213	5 155 213
Consommation totale d'énergie (kWh)	1826 014	5 446 542	7 272 556

Bilan carbone de CCR en 2025



Pour disposer d'une vision claire et structurée de l'impact environnemental de ses activités, CCR a réalisé de manière facultative et volontaire son bilan carbone pour l'année 2025 basé sur la méthodologie ACT de l'ADEME.

Pour l'année 2025, les postes d'émissions liés à l'immobilier (incluant les consommations d'énergies directes, indirects et les déchets), aux achats de service, aux déplacements des collaborateurs et aux investissements ont été pris en compte. Dans une démarche d'amélioration continue, CCR pourra les prochaines années affiner sa méthodologie en intégrant les achats de biens.

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Les scopes 1 et 2 comprennent les émissions directes et indirectes liées à la consommation d'énergie, suivies par l'engagement **#7 Réduire l'empreinte environnementale des activités opérationnelles de CCR**. Ces chiffres couvrent l'ensemble du parc immobilier, même lorsque celui-ci est loué. Pour le siège social de CCR : émissions GES Scope 1 = 0 et Scope 2 = 62 tCO₂e.

Émissions scope 1 et 2

	2025 émissions de GES (tCO ₂ e)
Émissions brutes de GES – Scope 1 et 2 (GHG protocol)	1190
Dont émissions de GES – Scope 1 (tCO ₂ e)	1080
Dont émissions de GES – Scope 2 location-based (tCO ₂ e)	109
Dont émissions de GES – Scope 2 market-based (tCO ₂ e)	0

La majorité des émissions du scope 3 est liée aux investissements et donc à l'engagement **#5 Intégrer la durabilité au cœur de la stratégie d'investissement** et de gestion du portefeuille. Pour plus d'informations, se référer à la partie **Les enjeux spécifiques de CCR** du rapport et à la partie **Stratégie d'engagement sur l'Accord de Paris** du **rapport Investissement responsable 2025**.

Émissions scopes 1, 2 et 3 de CCR

	2025 émissions de GES (tCO ₂ e)
Émissions brutes de GES – Scope 1, 2 et 3 sans investissement (GHG protocol)	2778
Dont émissions de GES – Scope 3 sans investissement (tCO ₂ e)	1588
Émissions brutes de GES – Scope 3 Investissements	1486 000 (soit 129 tCO ₂ e/M€ investis)

Garantir une chaîne d'approvisionnement durable à travers le déploiement d'une politique achats responsables (Engagement #8)

Les achats font partie du scope 3 du bilan carbone de CCR. Pour garantir une chaîne d'approvisionnement durable, CCR déploie une politique d'achats responsables fondée sur l'intégration systématique de critères RSE dans la sélection et l'évaluation des fournisseurs. Cette démarche renforcée en 2025 inclut la signature du code éthique, l'utilisation de questionnaires RSE dans les appels d'offres et la prise en compte de critères responsables dans la notation finale. CCR renforce également l'engagement de ses partenaires en souhaitant intégrer contractuellement des exigences RSE. Depuis septembre 2025, les fournisseurs sont évalués via une grille incluant des critères RSE, et 36 % des appels d'offres lancés depuis cette date incluaient ces nouveaux critères. Ce pourcentage va être amené à augmenter en 2026 avec la normalisation de cette grille d'évaluation. Concernant, l'engagement **#3 Inciter à la réduction de l'empreinte carbone du portefeuille assuré**,

CCR considère, dans le périmètre du scope 3, les émissions liées à ses activités d'investissement, mais pas celles du portefeuille assuré. L'entreprise reconnaît toutefois que la chaîne de valeur de l'assurance a un rôle à jouer dans l'orientation des choix des assurés et dans la prévention des sinistres, et des réflexions sont en cours sur ce sujet. À ce titre, CCR s'appuie notamment sur les travaux menés au sein de France Assureurs, et en particulier au sein de la Commission Développement durable, concernant les émissions associées aux biens assurés et aux indemnisations. Ces émissions ne sont cependant pas quantifiées car ne relevant pas directement du périmètre de CCR qui se situe en bout de chaîne. L'entreprise n'agit pour le moment qu'à travers son influence sectorielle et ses contributions aux réseaux professionnels. Pour plus d'informations, se référer à la partie **Les enjeux spécifiques de CCR** du rapport.

La trajectoire de CCR pour atteindre ses objectifs climatiques

C3 – Objectifs de réduction des GES et transition climatique

Afin de réduire son empreinte carbone, CCR s'est engagée à réduire les émissions de GES de ses investissements, notamment sur le scope 3, avec un objectif de baisse de 50 % de l'empreinte carbone des scopes 1, 2 et 3 de son portefeuille d'obligations d'entreprises en gestion directe d'ici 2030 par rapport à 2020 (cible de 82 tCO₂e/M€ investis), ainsi qu'à aligner l'intégralité de son portefeuille sur une trajectoire 2 °C à l'horizon 2100.

CCR engage en priorité des actions visant à diminuer les émissions liées à ses propres opérations, notamment grâce à la baisse de la consommation énergétique de

ses bâtiments, à la maîtrise de son empreinte numérique, à la limitation des déplacements et à la réduction des émissions associées aux achats en déployant sa politique achats responsables. Comme vu précédemment, elle intègre également la durabilité dans sa stratégie d'investissement et de gestion du portefeuille pour diminuer les émissions de son scope 3.

Pour plus d'informations, se référer à la partie **Stratégie d'engagement sur l'Accord de Paris** du **rapport Investissement responsable 2025**.

Les risques climatiques impactant les activités de CCR

C4 – Risques climatiques

CCR analyse les risques liés au climat en considérant à la fois les risques de transition et les risques physiques susceptibles d'affecter la valeur de ses actifs et de sa performance économique. Il y a en effet un risque d'augmentation non-anticipée de la fréquence et de l'intensité des sinistres compromettant la viabilité économique du modèle.

Pour cela, CCR s'appuie sur la méthodologie CLIMAFIN, issue de travaux scientifiques reconnus et alignée sur les scénarios climatiques du NGFS, afin d'évaluer l'exposition de l'ensemble de son portefeuille mis en transparence. Les analyses effectuées ont été conduites à l'horizon 2030.

Risques de transition

Le risque de transition correspond aux risques financiers liés au processus d'ajustement vers une économie à faible émission carbone : évolutions réglementaires, de marché, innovations et ruptures technologiques. Cette transition vers une économie bas carbone va engendrer des chocs économiques.

Les secteurs exposés à ce risque sont les secteurs à fortes émissions de gaz à effet de serre (énergie fossile, industrie énergie intensive, agriculture, transport...).

L'analyse CLIMAFIN montre que le portefeuille CCR ne perdrait pas de valeur car sa diversification permet de lisser les chocs, et que les portefeuilles sont peu exposés aux actifs les plus émetteurs et donc les plus sujets au risque de transition. Pour plus d'informations, se référer à la partie *Risques de transition* du [rapport Investissement responsable 2025](#).

La charte ISR de CCR définit des politiques d'exclusion applicables à la gestion en direct et aux nouveaux investissements, ainsi que des politiques spécifiques relatives aux énergies fossiles pour l'ensemble des nouveaux investissements. Pour plus d'informations, se référer aux parties *Politique d'exclusion de CCR* et *Politique énergies fossiles CCR* du [rapport Investissement responsable 2025](#).

Risques physiques

CCR évalue aussi les risques physiques, qui correspondent aux dommages potentiels causés par des événements climatiques. L'analyse de CCR indique une exposition variable selon les aléas, avec une vigilance particulière sur le risque d'inondation.

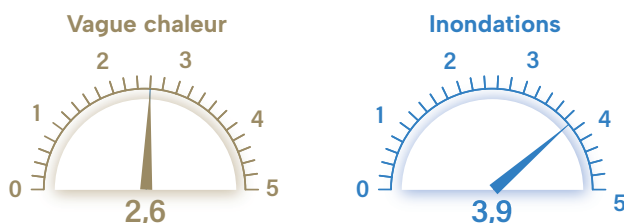
Pour plus d'informations sur le traitement des risques physiques dans la stratégie d'investissement, se référer à la partie *Risques physiques* et la partie *Exposition de l'immobilier détenu en direct aux risques climatiques* du [rapport Investissement responsable 2025](#).

À travers ses engagements **#2 Renforcer l'adaptation au changement climatique et la prévention au travers de la réassurance** et **#4b Développer une offre de conseil et services CCR visant à renforcer la prévention et la couverture des risques extrêmes**, CCR encourage ses parties prenantes à développer des actions de prévention, par exemple à travers ses critères de commissionnement, afin de réduire la vulnérabilité aux risques physiques. Pour davantage de précisions, le lecteur est invité à se référer à la section dédiée dans [la partie 2 du rapport](#).

CCR s'engage également à travers son engagement **#14 Mobiliser les parties prenantes en faveur de la durabilité par le mécénat**, sur le soutien aux acteurs intervenant lors de catastrophes naturelles, et par son appui à des projets de solutions basées sur la nature comme *Living with*. Pour plus d'informations, se référer à [la partie 5 du rapport](#).

Scores et vulnérabilité

Bat-ADAPT



CCR Dashboard

Cumul des risques inondations, submersions marines, débordement et ruissellement



Sources : CCR, Bat-ADAPT, CCR Dashboard Immobilier

Prise en compte de l'environnement et matérialité d'impact

Pollution de l'eau, de l'air et des sols

B4 – Pollution de l'eau, de l'air et des sols

Pour plus d'informations sur l'impact de l'activité Investissements de CCR sur l'eau, l'air et les sols, se référer à la partie *Part des encours des activités en conformité avec la Taxonomie* du rapport Investissement responsable 2025.

Biodiversité

B5 – Biodiversité

Aucun site de CCR n'est implanté à proximité d'une zone de biodiversité sensible. Cependant, dans sa gestion immobilière en direct, CCR poursuit l'obtention de labels liés à la biodiversité, à la performance énergétique et au bas carbone pour l'ensemble de ses immeubles. En valeur immobilière, 62 % des immeubles du parc immobilier tertiaire de l'entreprise disposent de labels environnementaux, comme NF HQE BBC, BREEAM, WiredScore et BiodiverCity.

Cette approche vise à réduire l'empreinte environnementale de son patrimoine tout en contribuant à la préservation et à la valorisation des milieux naturels.

Pour plus d'informations sur l'impact des investissements obligataires de CCR sur la biodiversité, se référer à la partie *Identification des impacts et dépendances vis-à-vis de la biodiversité* du rapport Investissement responsable 2025.

Gestion des ressources en eau

B6 – Consommation d'eau

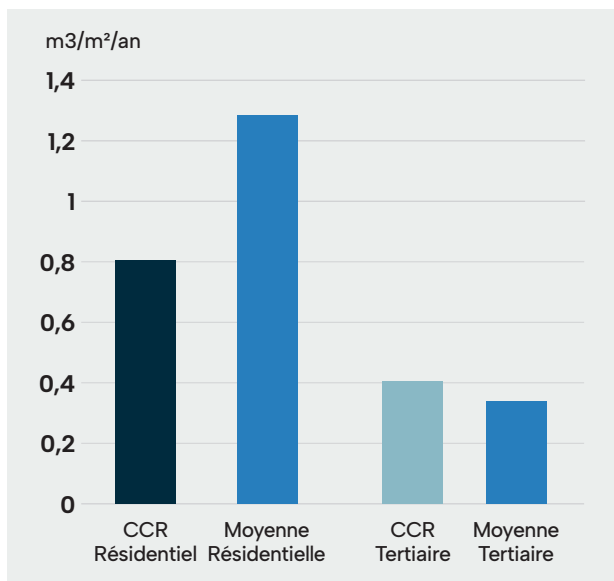
La consommation d'eau de CCR se divise entre les usages résidentiels et tertiaires. L'utilisation de l'eau sur les sites de CCR se limite aux besoins courants des espaces sanitaires et de cuisine. Aucun usage supplémentaire nécessitant des volumes d'eau significatifs n'a été identifié.

Consommation d'eau



L'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID) réalise chaque année le Baromètre de performance énergétique et environnementale, un benchmark des données énergétiques et environnementales des bâtiments en exploitation d'acteurs majeurs de l'immobilier. Cela permet aux acteurs du secteur de situer leurs bâtiments parmi une moyenne et d'identifier les bâtiments prioritaires pour action. Le parc immobilier de CCR présente une meilleure performance pour la consommation d'eau des bâtiments, particulièrement pour le parc résidentiel.

Comparaison des consommations d'eau par rapport à la moyenne francilienne



Économie circulaire

B7 – Utilisation des ressources, économie circulaire et gestion des déchets

Dans le cadre de son **enjeu #7 dédié à la réduction de l'empreinte environnementale de ses activités opérationnelles**, CCR a intégré des principes d'économie circulaire afin de limiter l'utilisation de ressources, prolonger la durée de vie des équipements et optimiser la gestion de ses impacts environnementaux.

Pour ses activités propres, CCR agit pour réduire la production de déchets. L'entreprise ne génère pas de déchets dangereux.

À ce jour, les déchets, incluant les 30 % de déchets recyclés, représentent 292 tonnes en 2025 pour les immeubles résidentiels et 37 tonnes pour les immeubles tertiaires. Des dispositifs de collecte pour les vêtements ou les bouchons sont mis à disposition des collaborateurs, favorisant la réutilisation ou la valorisation des matières. Des espaces de tri ont été également installés dans les tisaneries afin de limiter la production de déchets, et des couverts réutilisables sont remis à chaque collaborateur lors de son arrivée. Lors des événements organisés par CCR, les prestataires sélectionnés privilégient systématiquement les matériaux réutilisables ou recyclables. Enfin, lors du renouvellement du parc informatique, les équipements encore fonctionnels ont été redistribués aux collaborateurs qui en avaient exprimé le besoin, prolongeant ainsi leur durée de vie.

04

INFORMATIONS SOCIALES ET SOCIÉTALES



Bien-être et sécurité des collaborateurs	43
Informations relatives aux employés	43
Améliorer les conditions de travail et le bien-être des collaborateurs y compris via l'inclusion et la diversité	43
Développer l'attractivité, favoriser la rétention et assurer le maintien et le développement des compétences	44
 Assurer le respect des droits humains au sein des activités de CCR	 45
Communautés affectés	45
Informations liées aux droits humains	45
Incidents négatifs graves en matière de Droits de l'Homme	45

INFORMATIONS SOCIALES ET SOCIÉTALES

Cette section présente les informations sociales et sociétales à détailler selon les exigences de la norme VSME. Ces informations proviennent de différents engagements résumés dans le tableau ci-dessous.

LEVIERS	ENGAGEMENTS	RENVOI
Assurer la résilience et la soutenabilité de la réassurance pour tous	#1 <u>Garantir la pérennité d'un modèle public de réassurance Cat Nat accessible à tous</u>	INFORMATIONS LIÉES AUX DROITS HUMAINS
	#2 <u>Renforcer l'adaptation au changement climatique et la prévention au travers de la réassurance</u>	
Mettre les expertises au service de la société pour préparer l'avenir	#4a <u>Créer des savoirs spécifiques, conseiller les pouvoirs publics et réaliser une veille sur les risques naturels et risques émergents</u>	
Rendre l'investissement durable et transparent	#5 <u>Intégrer la durabilité au cœur de la stratégie d'investissement et de gestion du portefeuille</u>	
Réduire l'empreinte environnementale directe de CCR	#8 <u>Garantir une chaîne d'approvisionnement durable à travers le déploiement d'une politique achats responsables</u>	INFORMATIONS LIÉES AUX DROITS HUMAINS
Créer un environnement de travail positif pour le développement des salariés	#9 <u>Améliorer les conditions de travail et le bien-être des collaborateurs y compris via l'inclusion et la diversité</u>	BIEN-ÊTRE ET SÉCURITÉ DES COLLABORATEURS
	#10 <u>Développer l'attractivité, favoriser la rétention et assurer le maintien et le développement des compétences</u>	
Assurer l'exemplarité de la gouvernance	#14 <u>Mobiliser les parties prenantes en faveur de la durabilité et de la résilience des territoires par le mécénat</u>	INFORMATIONS LIÉES AUX DROITS HUMAINS

Bien-être et sécurité des collaborateurs

Informations relatives aux employés

B8 – Effectifs – Caractéristiques générales

CCR a des employés uniquement en France.

Tableau de la répartition des salariés par types de contrat (permanent/temporaire)

Permanent	160
Temporaire	21*

*14 alternants, 6 CDD et 1 intérimaire

Les chiffres sont donnés en effectif, au 31 décembre de l'année 2025.

Tableau répartition du nombre de salariés par genre

	TOTAL	CDI	Alternants et CDD
Homme	97	84	13
Femme	83	76	7

Améliorer les conditions de travail et le bien-être des collaborateurs y compris via l'inclusion et la diversité

(Engagement #9)

Respect des conditions de travail

B9 – Santé et sécurité des collaborateurs

À travers son engagement **#9 Améliorer les conditions de travail et le bien-être des collaborateurs y compris via l'inclusion et la diversité**, CCR évalue et suit la satisfaction et le bien-être au travail de ses collaborateurs avec plusieurs indicateurs :

- Taux de turnover sorties uniquement : 11,9 % cumulé 2025
- Taux d'absentéisme : 3,96 %
- Prime de Partage de la Valeur : 1250 € bruts

CCR met à jour le DUERP¹ a minima annuellement et suit les actions qui en découlent. 13 collaborateurs ont été formés et reformés Sauveteur Sécurité au Travail, 17 collaborateurs ont été formés aux Premiers Secours avec la Protection Civile en 2025. Un chantier majeur de 2025 a porté sur la refonte complète des accords collectifs de CCR, avec une modernisation approfondie, notamment de l'accord CET, en lien avec l'évolution du contexte législatif et la réforme des retraites.

En 2026, la priorité est mise sur le renforcement de la prévention des risques psychosociaux, avec le déploiement d'un plan complet d'accompagnement des collaborateurs sur les 3 niveaux de prévention des risques professionnels. En effet, parmi les actions mises en œuvre, l'ensemble des directeurs et managers sont formés à l'identification des risques socio-professionnels en entreprise. Par ailleurs, le niveau de satisfaction et le bien-être des collaborateurs sont l'objet d'un suivi régulier à travers des enquêtes mensuelles.

De manière plus ciblée, des audits socio-organisationnels sont diligentés progressivement au sein de chaque direction, afin d'identifier les besoins spécifiques et de déployer des plans d'action adaptés. Enfin, plusieurs dispositifs complémentaires sont mis en place pour accompagner concrètement les collaborateurs : la plateforme de signalement NAVEX, ainsi qu'une plateforme de prévention de la santé mentale au travail Holivia qui propose, parmi d'autres services, la prise en charge de six séances annuelles avec un psychologue du travail pour chaque collaborateur.

L'entreprise renforce l'engagement des équipes grâce à une offre de service favorisant la convivialité, avec 14 événements organisés en 2025 pour tous les collaborateurs, complétés par une dizaine de formats en comités plus restreints, permettant de favoriser des échanges plus informels et des interactions de qualité. Parallèlement, des actions en faveur de la santé et du bien-être des collaborateurs sont déployées, telles que l'accès à l'offre Vélib'Pro pour encourager la mobilité, ainsi que des séances de massage et des ateliers de sophrologie.

CCR prévoit également de signer et de déployer un nouvel accord QVCT cette année, et poursuit son engagement en faveur de la diversité et de l'inclusion, notamment en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. En 2025, CCR n'a enregistré aucun décès dû à des blessures professionnelles ou à des problèmes de santé liés au travail.

Il n'y a pas eu d'accidents du travail en 2025.

¹ Document unique d'évaluation des risques professionnels

Égalité et inclusion

C9 – Ratio de diversité des genres au sein de l'organe de gouvernance

Cette année, **l'index égalité professionnelle entre les femmes et les hommes progresse avec un score de 98/100. C'est + 2 points par rapport à l'année dernière.**

Cette évolution résulte de décisions prises et d'actions déployées, dans la continuité des pratiques existantes.

L'égalité professionnelle repose sur des actes concrets :

- Des pratiques attentives et responsables.
- Des opportunités de formation et de développement des compétences pour chacun.
- Une mixité des métiers et des niveaux de responsabilité dès l'embauche.
- Un accès équitable aux responsabilités, aux promotions et à la reconnaissance de la performance.
- Une égalité de traitement effective dans l'évaluation des objectifs, l'attribution des augmentations individuelles et des bonus, pour toutes les catégories.

Pour rappel, le calcul et la publication annuels de l'index de l'égalité professionnelle (Egapro) constituent une obligation légale pour toutes les entreprises comptant au moins 50 salariés. L'index Egapro moyen en France en 2025, au titre des données 2024, est de 89/100. Seules 2 % des entreprises obtiennent la note maximale de 100/100.

B10 – Personnel – Rémunération, négociations collectives et formation

Tous les salariés de CCR perçoivent un salaire égal ou supérieur au cadre légal et conventionnel en vigueur. Les rémunérations sont encadrées par la convention collective de l'entreprise, qui couvre tous les salariés.

Développer l'attractivité, favoriser la rétention et assurer le maintien et le développement des compétences (Engagement #10)

Avec l'engagement **#10 Développer l'attractivité, favoriser la rétention et assurer le maintien et le développement des compétences**, CCR met en œuvre un plan d'action pour accompagner le développement de ses collaborateurs.

Afin de garantir la continuité des expertises essentielles à sa mission d'intérêt général, CCR renforce la sécurisation de ses fonctions clés en développant des démarches actives de fidélisation, de gestion prévisionnelle des compétences et de préparation des plans de succession. L'entreprise veille ainsi à répondre aux besoins en compétences, présents et futurs. Elle actualise régulièrement l'identification de ses expertises

critiques et de ses compétences clés et élabore des carnets de savoirs afin de capitaliser les connaissances institutionnelles.

Dans cette dynamique, CCR prend en compte les aspirations exprimées par ses collaborateurs, grâce à un accompagnement personnalisé visant à identifier les profils évolutifs et à structurer des parcours professionnels cohérents. CCR déploie des actions de formation sur-mesure, tant individuelles que collectives, en appui de ces trajectoires.

CCR poursuit la professionnalisation de ses pratiques managériales, notamment en matière d'évaluation de la performance et de développement des équipes, afin de garantir un management équitable, harmonisé et fondé sur des standards partagés.

CCR renforce la cohérence de l'ensemble de ses dispositifs RH (entretiens annuels, formation, recrutement, revue salariale, mobilité interne) pour offrir une lecture claire et intégrée de sa politique de développement des talents, et ainsi donner du sens au parcours de chaque collaborateur.

CCR agit en faveur des talents d'aujourd'hui et de demain en veillant à la qualité de l'expérience proposée aux étudiants. À ce titre, l'entreprise s'appuie sur le questionnaire *Happy Trainees* pour recueillir leur perception des conditions d'accueil, de l'accompagnement, des missions confiées et des opportunités d'apprentissage.

Les enseignements tirés de cette enquête permettent d'identifier les axes d'amélioration et d'ajuster en continu les pratiques, contribuant ainsi à renforcer l'attractivité de CCR et la qualité de l'expérience proposée aux jeunes talents. Cette démarche est reconnue par l'obtention du label *Happy Trainees* depuis 2023, qui souligne l'engagement de CCR en faveur d'un environnement d'apprentissage exigeant et structuré.

Formation des salariés

CCR organise des plans de formation volontaires et obligatoires pour ses salariés. Le nombre moyen d'heures de formation par salarié est de 15,6 heures.

Tableau des heures de formation de CCR par salarié en 2025

Salariés par genre	Heures de formation
Total 2025	15,6 heures
Femmes	15,31
Hommes	15,85

Travailleurs indépendants exclusifs

C5 – Caractéristiques supplémentaires (générales) de la main-d'œuvre

À date, CCR ne présente pas de statistiques sur les travailleurs indépendants ou temporaires travaillant pour son compte.

Assurer le respect des droits humains au sein des activités de CCR

Communautés affectées

Dans l'exercice de ses missions, CCR affirme son engagement pour des enjeux sociétaux, notamment à travers l'engagement **#1 Garantir la pérennité d'un modèle public de réassurance Cat Nat accessible à tous**, et avec l'engagement **#2 Renforcer l'adaptation au changement climatique et la prévention au travers de la réassurance**, regroupant les enjeux Cat Nat et, en ayant un impact sur l'ensemble de la population française.

CCR a un impact plus indirect à travers son activité de conseil et son engagement **#4a Créer des savoirs spécifiques, conseiller et réaliser une veille sur les risques naturels et risques émergents** et son activité d'investissement et son engagement **#5 Intégrer la durabilité au cœur de la stratégie d'investissement et de gestion du portefeuille**.

Pour plus d'informations, se référer à la partie **Les enjeux spécifiques de CCR** et le **rapport Investisseur responsable**.

CCR a aussi un impact direct sur ses parties prenantes à travers ses actions de mécénat concrétisé dans son engagement **#14 Mobiliser les parties prenantes en faveur de la durabilité par le mécénat**, et s'engage sur les sujets de prévention et de développement économique des territoires. Pour plus d'informations, se référer à la **partie 5** du rapport.

Informations liées aux droits humains

C6 – Informations liées aux droits humains

Dans le cadre de son activité d'investisseur, CCR analyse les controverses émergentes, en évaluant l'impact des faits ou actes litigieux sur les parties prenantes et par conséquent, sur l'activité des entreprises elles-mêmes. Cette analyse couvre notamment les controverses en lien avec les droits humains. Pour plus d'informations, se référer à la partie **Gestion des risques ESG** du **rapport Investisseur responsable**.

CCR a un règlement intérieur couvrant les thématiques de sécurité, de harcèlement et de lanceur d'alerte :

- Article 7: sur les règles particulières de prévention et les accidents de travail ou de trajet.
- Article 6: consignes de sécurité contre l'incendie, accidents de travail ou de trajet, visites médicales, danger grave et imminent – droit de retrait.
- Article 28: sur le délit de discrimination à la suite d'un harcèlement, article 29 sur les agissements sexistes
- Article 32: dispositif légal d'alerte, article 8 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016.
- Article 33: dispositif interne de traitement des signalement émis par les lanceurs d'alerte.

CCR dispose également d'une charte éthique avec des règles liées aux comportements et règles de conduite dans les affaires, respect de la personne: « *CCR refuse et condamne la discrimination* ». Il n'y a pas eu d'incident déclaré lié à la discrimination en 2025. CCR en fait le suivi à travers le baromètre annuel avec une question sur le sujet de la discrimination, et avec le diagnostic socio organisationnel.

L'engagement **#8 de CCR, garantir une chaîne d'approvisionnement durable à travers le déploiement d'une politique achats responsables**, couvre le code fournisseurs et le code éthique de CCR.

Pour plus d'informations, se référer à la partie **Bilan carbone** du rapport.

Incidents négatifs graves en matière de Droits de l'Homme

C7 – Incidents négatifs graves en matière de Droits de l'Homme

En 2025, il n'y a pas eu d'incidents avec les collaborateurs de CCR concernant le travail forcé, le trafic d'êtres humains, la discrimination, la prévention d'accidents.

05

INFORMATIONS DE GOUVERNANCE





Instaurer et animer une gouvernance éthique et responsable au sein de CCR

49

Une gouvernance nouvellement structurée pour mettre en œuvre la raison d'être de CCR

49

Parité au sein des organes de gouvernance

50

Gestion de l'éthique des affaires chez CCR

50

Influence politiques et activités de lobbying

50

Politiques d'exclusion et alignement sur l'Accord de Paris

50

Sécurité des données et gestion de la cybersécurité

51

Sécuriser la gestion des données et renforcer la cybersécurité

51

Politique de sécurité des systèmes d'information

51

Mobiliser les parties prenantes en faveur de la durabilité par le mécénat

51

INFORMATIONS DE GOUVERNANCE

Cette section présente les informations de gouvernance à détailler selon les exigences de la norme VSME. Ces informations proviennent de différents engagements résumés dans le tableau ci-dessous.

LEVIERS	ENGAGEMENTS	RENVOI
Mettre les expertises au service de la société pour préparer l'avenir	#4a <u>Créer des savoirs spécifiques, conseiller les pouvoirs publics et réaliser une veille sur les risques naturels et risques émergents</u>	<u>GOUVERNANCE ÉTHIQUE</u>
Rendre l'investissement durable et transparent	#5 <u>Intégrer la durabilité au cœur de la stratégie d'investissement et de gestion du portefeuille</u>	
	#6 <u>Assurer la transparence et la conformité réglementaire du portefeuille d'investissement</u>	
Réduire l'empreinte environnementale directe de CCR	#8 <u>Garantir une chaîne d'approvisionnement durable à travers le déploiement d'une politique achats responsables</u>	<u>GOUVERNANCE ÉTHIQUE</u>
Assurer l'exemplarité de la gouvernance	#11 <u>Instaurer et animer une gouvernance éthique et responsable au sein de CCR</u>	<u>GOUVERNANCE ÉTHIQUE</u>
	#12 <u>Assurer la conformité réglementaire et l'éthique dans les affaires</u>	
	#13 <u>Sécuriser la gestion des données et renforcer la cybersécurité</u>	<u>SÉCURITÉ DES DONNÉES</u>
	#14 <u>Mobiliser les parties prenantes en faveur de la durabilité et de la résilience des territoires par le mécénat</u>	<u>MÉCÉNAT</u>

Instaurer et animer une gouvernance éthique et responsable au sein de CCR (Engagement #11)

Une gouvernance nouvellement structurée pour mettre en œuvre la raison d'être de CCR

En tant qu'acteur public de la réassurance, CCR inscrit sa gouvernance dans un cadre exigeant avec l'engagement **#11 Instaurer et animer une gouvernance éthique et responsable au sein de CCR**. L'entreprise structure ses pratiques en cohérence avec sa raison d'être, protéger l'assurabilité pour permettre à chacun de se construire un avenir, et s'appuie sur plusieurs engagements clés qui assurent un pilotage rigoureux de sa stratégie durable et un contrôle effectif des risques.

La gouvernance de CCR repose sur trois instances structurantes :

- **Le conseil d'administration**, garant des orientations stratégiques et de leur cohérence avec les missions d'intérêt général.
- **Le comité de direction générale**, responsable du pilotage transverse et du suivi de la performance.
- **Le comité exécutif**, chargé du déploiement opérationnel des orientations arrêtées.

Depuis 2025, CCR s'est dotée d'une **direction RSE rattachée au directeur général et membre du COMEX de CCR**. Depuis le 1^{er} juillet, la directrice RSE est également membre du comité de direction générale de l'entreprise. Cette nouvelle organisation renforce l'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance au cœur de ses décisions stratégiques.

Le comité Stratégique et RSE du conseil d'administration a pour mandat d'examiner et de formuler, à l'attention du conseil d'administration, des avis et recommandations sur les orientations stratégiques de CCR, notamment dans leurs dimensions commerciale et financière.

Par ailleurs, il est chargé d'examiner les orientations pluriannuelles de CCR en matière de responsabilité sociétale, environnementale et climatique, et d'évaluer les modalités opérationnelles de leur déploiement, incluant le plan d'action associé et les horizons temporels prévus pour leur réalisation.

À la suite de la révision du plan stratégique Horizon 2025, CCR a défini un *Target Operating Model* (TOM) pour transformer cette stratégie en actions concrètes. Ce modèle cible sert de boussole pour aligner l'organisation, structurer les projets et garantir que chaque collaborateur contribue aux priorités stratégiques. Il a été conçu pour passer d'une stratégie « sur le papier » à une organisation réellement orientée vers la performance et l'innovation.

Jusqu'en juillet 2025, la direction RSE et celle de la stratégie-transformation relevaient de deux directions distinctes. Leur fusion permet d'intégrer de manière directe les enjeux de RSE dans la stratégie générale et la transformation de l'entreprise, la RSE étant intimement liée aux initiatives du TOM. En février 2026, dans la continuité de cette fusion a été créé le service **Pilotage de la performance et RSE** pour permettre une articulation plus fluide entre les projets de transformations et les enjeux de durabilité, ainsi qu'une structuration renforcée du pilotage des engagements ESG et ISR.

Les membres du conseil d'administration de CCR sont régulièrement confrontés à la prise en compte des conséquences du réchauffement climatique dans le cadre des activités de réassurance. Plusieurs administrateurs sont reconnus pour leur expertise en matière d'enjeux climatiques (deux d'entre eux travaillent au ministère de la Transition écologique et à l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable). Par ailleurs, des membres du comité exécutif participent à la Commission Climat et Finance durable de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et contribuent à des services de veille et d'échanges sur les sujets en pointe sur l'ESG et le climat. Ils participent également aux groupes de travail de l'IFD et à la commission Développement durable de France Assureurs.

La direction RSE a piloté cette première publication de rapport de durabilité sur le modèle de la norme volontaire VSME, et CCR s'engage désormais à une publication annuelle, affirmant ainsi sa volonté de transparence et d'anticipation réglementaire.

CCR promeut également une gouvernance RSE éthique au-delà des comités exécutifs, au niveau de ses parties prenantes internes. L'organisation renforce la sensibilisation grâce à des actions de formation dédiées aux pratiques responsables, notamment en matière d'éthique et d'achats responsables, afin de diffuser une culture de gouvernance exemplaire à tous les niveaux. Par ailleurs, CCR développe un code fournisseurs dérivé de son code de conduite interne, et s'engage à communiquer régulièrement sur les engagements et les avancées associés. Pour plus d'informations, se référer à l'engagement **#8 Garantir une chaîne d'approvisionnement durable à travers le déploiement d'une politique achats responsables**.

Parité au sein des organes de gouvernance

C9 – Ratio de mixité au sein de l'organe de gouvernance

Conformément à la législation en vigueur sur les sociétés anonymes et à l'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014 relative à la gouvernance et aux opérations sur le capital des sociétés à participation publique, le conseil d'administration de CCR est composé de quinze membres au plus dont le représentant de l'État nommé par arrêté ministériel, neuf administrateurs au plus nommés par l'assemblée générale des actionnaires, dont quatre proposés par l'État, et cinq représentants des salariés élus par les salariés. Fin 2025, le conseil d'administration était composé de 14 membres dont 6 femmes.

Le comité de direction générale, qui se réunit de façon hebdomadaire, est composé de 6 membres, dont 2 femmes, la directrice générale adjointe et la directrice RSE. Le comité exécutif de CCR est composé de 14 membres, dont 4 femmes, l'une étant la directrice RSE.

Pour plus d'informations sur le ratio femmes/hommes au sein de l'organe de gouvernance, se référer à la partie [Égalité et inclusion](#) de ce rapport.

Gestion de l'éthique des affaires chez CCR (Engagement #12)

B11 – Condamnations et amendes pour corruption et pots-de-vin

CCR s'engage, via son engagement **#12 Assurer la conformité réglementaire et l'éthique dans les affaires**, à maintenir un niveau élevé d'intégrité dans l'ensemble de ses activités.

L'entreprise dispose d'un cadre robuste de conformité, incluant :

- un code de conduite interne actualisé intégrant prévention de la corruption, conflits d'intérêts et devoir d'alerte ;
- une cartographie complète des risques de corruption en interne et en externe, mise à jour régulièrement ;
- un programme d'audit interne renforcé ;
- des formations obligatoires sur la corruption, la fraude et les conflits d'intérêts ;
- une révision systématique des clauses contractuelles pour garantir l'intégration de standards éthiques dans l'ensemble des relations avec les fournisseurs, partenaires et autres parties prenantes.

En 2025, aucune condamnation ni amende liée à des faits de corruption n'a été enregistrée. CCR maintient également un dispositif sécurisé de lanceur d'alerte anonyme, ouvert en interne comme en externe, pour garantir un environnement propice à la remontée de signaux faibles.

Ainsi, CCR renforce son dispositif éthique en s'appuyant sur un cadre de conformité robuste et en ancrant sa démarche de prévention dans une amélioration continue.

Visuel du nombre d'actions correctives menées à la suite d'audits internes

Nombre de recommandations d'audits clôturées au 31/12/2025	Nombre de recommandations encore en cours d'implémentation au 31/12/2025
23	46

Les enjeux **#5 Intégrer la durabilité au cœur de la stratégie d'investissement** et de gestion du portefeuille et **#6 Assurer la transparence et la conformité réglementaire du portefeuille d'investissement** couvrent les politiques de conduite éthique des affaires sur l'activité Investissement. Pour plus d'informations sur le sujet, se référer au [rapport Investissement responsable 2025](#).

Influence politiques et activités de lobbying

CCR est inscrit au répertoire français des représentants d'intérêts de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) depuis 2025. Elle prévoit d'intégrer des règles de conduite déontologiques au code de conduite interne en 2026. Pour plus d'informations, se référer à l'engagement **#4a Créer des savoirs spécifiques, conseiller les pouvoirs publics et réaliser une veille sur les risques naturels et risques émergents** dans la partie du rapport [Les enjeux spécifiques de CCR](#).

Politiques d'exclusion et alignement sur l'Accord de Paris

C8 – Revenus provenant de certains secteurs et exclusion des critères de référence de l'UE

Se référer à la sous-partie Investir du rapport, dans partie 2 : [Les enjeux spécifiques de CCR](#).

Sécurité des données et gestion de la cybersécurité

(Engagement #13)

Sécuriser la gestion des données et renforcer la cybersécurité

Via son engagement **#13 Sécuriser la gestion des données et renforcer la cybersécurité**, CCR construit sa résilience numérique. Afin d'assurer sa sécurité numérique et respecter les réglementations liées à la donnée, CCR met en œuvre une série d'actions destinées à garantir un haut niveau de conformité et de résilience opérationnelle, constitué :

- d'audits réguliers de conformité RGPD et DORA;
- d'intégration systématique de *Privacy Impact Assessments* dans les nouveaux projets;
- de procédures renforcées de gestion des incidents et de notification aux autorités;
- d'un programme de formation obligatoire à la culture de protection des données;
- d'un cadre de gouvernance des données clarifiant rôles, responsabilités et modalités de gestion d'accès;
- d'un plan de continuité et de reprise d'activité aligné avec les exigences de l'ANSSI;

- d'un système de cybersurveillance comprenant un Security Operation Center et des alertes en temps réel.

CCR prévoit d'ici fin 2026 la refonte de son dispositif d'alertes afin d'en améliorer la performance et la réactivité.

Politique de sécurité des systèmes d'information

CCR agit dans le cadre de sa stratégie de résilience opérationnelle numérique par sa politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI). Elle vise à assurer l'alignement avec les recommandations et les bonnes pratiques du marché, en particulier celles de l'ANSSI, à intégrer les exigences réglementaires issues du règlement DORA, et à tenir compte des recommandations formulées dans le cadre de l'audit interne cyber réalisé en 2023. Cette politique est mise à jour annuellement.

Mobiliser les parties prenantes en faveur de la durabilité par le mécénat

(Engagement #14)

CCR a un impact positif sur ses parties prenantes à travers le développement de sa politique de mécénat culturel, environnemental et humanitaire depuis plus d'une vingtaine d'années, qui se concrétise à travers son engagement **#14 Mobiliser les parties prenantes en faveur de la durabilité par le mécénat**. En 2024, dans la dynamique de sa raison d'être, « Protéger l'assurabilité pour permettre à chacun de se construire un avenir », et de ses nouvelles ambitions sociétales, CCR a souhaité associer sa politique de mécénat à sa stratégie d'entreprise.

Dans un contexte de croissance de la fréquence et de l'intensité des aléas naturels, et de grandes difficultés pour les territoires à faire face à des nouveaux enjeux géographiques, climatiques, économiques, CCR a aligné sa stratégie de mécénat avec sa raison d'être, qui s'articule autour de trois axes :

- Adaptation au changement climatique et solutions basées sur la nature, notamment via le soutien au projet « *Living With* » pour la prévention et l'adaptation

des territoires face aux aléas climatiques, en France et à l'échelle européenne et internationale (respect des lits de rivières, berges inondables).

- Préservation des patrimoines et savoir-faire par la préservation des manufactures françaises et des filières associées, en répondant aux codes sociétaux des acteurs de l'assurance et de la réassurance et aux attentes sociétales. CCR soutient en particulier le nouvel établissement public « Manufactures nationales – Mobilier national et Sèvres » qui réunit depuis le 15 janvier 2025 le Mobilier national et la Cité de la Céramique – Sèvres et Limoges.
- Soutien aux acteurs mobilisés en première ligne lors de catastrophes, comme la Protection Civile, notamment pour le développement d'outils numériques opérationnels, comme des logiciels de localisation et de pilotage

Pour plus d'informations sur les actions de mécénat et les organismes soutenus, se référer au [site internet](#) qui recense les actions passées et présentes de mécénat.

ENGAGEMENTS	TYPLOGIE	IRO (Impacts, Risques et Opportunités)
#1 Garantir la pérennité d'un modèle public de réassurance Cat Nat accessible à tous	Impact positif	- Préservation des ressources financières étatiques en limitant le recours à la garantie d'État - Maintien de la couverture de l'ensemble des citoyens grâce au caractère solidaire du régime
	Impact négatif	Augmentation des primes d'assurances pour les assurés du fait de la surprime Cat Nat
	Risques	- Risque d'augmentation non-anticipée de la fréquence et de l'intensité des sinistres compromettant la viabilité économique du modèle - Risque d'augmentation des sinistres catégorisés Cat Nat lié à un sur-engagement de l'État
#2 Renforcer l'adaptation au changement climatique et la prévention au travers de la réassurance	Impact positif	Effet d'entraînement sur l'ensemble du marché en incitant les parties prenantes de l'assurance à plus de résilience (à la fois par des mesures de prévention effectuées par les cédantes et de nouvelles offres)
#3 Inciter à la réduction de l'empreinte carbone du portefeuille assuré	Impact négatif	Réassurance d'actifs avec une empreinte carbone importante
#4a Créer des savoirs spécifiques, conseiller les pouvoirs publics et réaliser une veille sur les risques naturels et risques émergents	Impact positif	- Contribution aux politiques publiques et réglementations au travers de conseils aux décideurs publics en matière de résilience climatique et des risques émergents - Création et mise à disposition d'une cartographie de la couverture assurantielle (Observatoire de l'assurabilité) - Diminution des coûts assurés grâce au développement des solutions de prévention moins coûteuses.
#4b Développer une offre de conseil et services CCR visant à renforcer la prévention et la couverture des risques extrêmes	Opportunités	- Opportunité de leadership d'opinion: CCR comme un acteur de référence sur les risques Cat Nat et émergents - Opportunité de développement d'offres de conseil rémunérées - Opportunité de développement de nouvelles offres de réassurance (risques émergents) - Opportunité de diminuer le montant des indemnisations grâce à des solutions moins coûteuses de prévention
#5 Intégrer la durabilité au cœur de la stratégie d'investissement et de gestion du portefeuille	Impact positif	Investissements dans des actifs servant le financement de la transition écologique et à impacts sociaux et de gouvernance positifs
	Impact négatif	- Impacts environnementaux issus des secteurs d'activité financés: (Émissions de GES, pressions sur la biodiversité, pollutions) - Consommations des ressources, prélèvements des ressources marines, ou production de déchets - Manquements au devoir de vigilance
	Risques	Exposition au risque climatique physique dans le cadre de l'activité d'investissement, pouvant entraîner une baisse de valeur des actifs
	Opportunités	Opportunité financière sur des investissements responsables (obligations vertes, sociales, liées au développement durable, etc.)
#6 Assurer la transparence et la conformité réglementaire du portefeuille d'investissement	Impact positif	Transparence complète du portefeuille d'investissement, publication informative et renforcement de la confiance des PP

ENGAGEMENTS	TYPOLOGIE	IRO (Impacts, Risques et Opportunités)
#7 Réduire l'empreinte environnementale des activités opérationnelles de CCR	Impact positif	Réduction des émissions des opérations propres de CCR via la réduction de la consommation énergétique des bâtiments, de l'empreinte numérique, des déplacements, des émissions liées aux achats)
#8 Garantir une chaîne d'approvisionnement durable à travers le déploiement d'une politique achats responsables	Impact positif	Mise en œuvre de pratiques d'achats responsables: impact réputationnel, et de contrôle de chaîne de valeur (réduction du scope 3, éthique des affaires, écosystème de confiance)
	Impact négatif	Impact sur les fournisseurs non responsables (suppression du fournisseur, limitation des achats, etc.)
	Risques	- Risques d'image liés à un comportement non éthique ou non conforme de fournisseurs ou partenaires. - Risques de rupture dans la continuité de service liée à de mauvaises relations avec les partenaires
	Opportunités	Opportunité de montée en compétences RSE par le biais de fournisseurs/prestataires vertueux
#9 Améliorer les conditions de travail et le bien-être des collaborateurs y compris via l'inclusion et la diversité	Impact négatif	Dégradation de la santé / sécurité en raison de la détérioration des conditions de travail et de la non prise en compte des risques psycho-sociaux
#10 Développer l'attractivité, la rétention et les compétences	Risques	Risque élevé de perte de compétences sur des sujets d'expertises pointues (création de viviers d'expertise et transmission de compétences)
	Opportunités	Meilleure attractivité et rétention de CCR au regard des politiques de mise en œuvre pour améliorer le bien-être des salariés
#11 Instaurer et animer une gouvernance éthique et responsable au sein de CCR	Risques	Risque réputationnel de désalignement entre ce que prône CCR et ce qu'elle met réellement en place en tant que gouvernance responsable
	Opportunités	Renforcement de la confiance en CCR par les parties prenantes (création d'un réseau engagé, éthique, avec des pratiques responsables, etc.)
#12 Assurer la conformité réglementaire et l'éthique dans les affaires	Impact positif	Réduction des risques de corruption: l'instauration de normes éthiques strictes diminue la probabilité de comportements inappropriés par les parties prenantes
#13 Sécuriser la gestion des données et renforcer la cybersécurité	Impact positif	- Protection de la vie privée de l'ensemble des parties prenantes (internes et externes) - Protection de la qualité de la donnée à disposition de CCR est un intrant important pour l'ensemble des études et analyses à destination des parties prenantes
	Risques	- Risque d'amendes lié au non-respect des différentes réglementations liées à la donnée (RGPD, DORA, etc.). - Risque d'image en cas de déficience des systèmes informatiques et de la protection des données personnelles
#14 Mobiliser les parties prenantes en faveur de la durabilité par le mécénat	Impact positif	Apport d'un soutien financier aux acteurs du changement ayant un impact socio-environnemental positif sur la société civile (mécénat)

SIGLES

ACPR : Agence de contrôle prudentiel et de résolution, en charge de l'agrément et de la surveillance des établissements bancaires et d'assurance dans l'intérêt de leur clientèle.

ACT : méthode Accelerate Climate Transition, initiative lancée par l'ADEME pour accompagner les entreprises dans leur stratégie de décarbonation.

ADEME : Agence de la transition écologique.

ALM : Asset Liability Management, ou gestion actif-passif, aligne les actifs et passifs d'une institution pour maîtriser les risques structurels du bilan.

APREF : Association des professionnels de la réassurance regroupant les acteurs de la filière réassurance sur le marché français.

ANSSI : Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information, autorité en matière de cybersécurité et de cyberdéfense en France.

Bat-ADAPT : outil de cartographie d'analyse de risques climatiques pour les bâtiments et territoires.

BiodiverCity : label d'évaluation et de valorisation de la prise en compte de la biodiversité dans les projets immobiliers.

BREEAM : Building Research Establishment Environmental Assessment Method, méthode d'évaluation de la performance environnementale des bâtiments.

BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières.

CAT NAT : catastrophe naturelle

CCR-F : Climate Change Resilience Fund, fonds dédié à l'émergence de solutions innovantes, lancé en association avec la société de gestion Starquest.

CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement.

CLIMAFIN : méthodologie d'évaluation du risque climatique des portefeuilles

CSRD : Corporate Sustainability Reporting Directive, directive européenne renforçant les obligations de transparence ESG et remplaçant la NFDR.

DEET : Dispositif d'Éco Énergie Tertiaire, dit décret tertiaire, imposant aux entreprises de réduire la consommation d'énergie de leurs bâtiments abritant des activités tertiaires.

DORA : Digital operational Resilience Act, règlement européen sur la résilience opérationnelle numérique.

DGPR : Direction générale de la prévention des risques du ministère de la Transition écologique

DMA : Analyse de double matérialité, exercice d'identification des enjeux ESG d'une entreprise selon deux perspectives : la matérialité d'impact et la matérialité financière.

DUERP : Document unique d'évaluation des risques professionnels.

ENCORE : Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure, outils d'évaluation des dépendances et impacts économiques sur le capital naturel.

ESG : Environnemental, sociétal et de gouvernance, cadre de mesure des performances extra-financières des entreprises.

FA : France Assureurs, organisme de représentation professionnelle des entreprises d'assurance en France.

FPRNM : Fonds de prévention des risques naturels majeurs, dit Fonds Barnier.

GBS : Global Biodiversity Score, outil développé par CDC Biodiversité permettant aux entreprises de mesurer leur empreinte biodiversité.

GCEL : Global Coal Exit List, base de données élaborée par l'ONG Urgewald

Gdir : Gestion en direct, mode de gestion où l'assureur ou l'investisseur détient directement les actifs financiers sans passer par des fonds intermédiaires.

GES : Gaz à effet de serre, gaz contribuant au réchauffement climatique (CO₂, CH₄, N₂O, etc.).

GHG Protocol : Greenhouse Gas Protocol, référentiel international de comptabilisation et de reporting des émissions de gaz à effet de serre.

GOGEL : Global Oil & Gas Exit List, base de données élaborée par l'ONG Urgewald recensant les entreprises impliquées dans les activités pétrolières et gazières.

HATVP : Haute autorité pour la transparence de la vie publique, autorité administrative indépendante chargée de promouvoir l'intégrité de la vie publique.

IFD : Institut de la Finance Durable, organisme de place visant à accélérer le développement d'une finance durable en France.

IRO : Impacts, risques et pportunités, éléments clés à évaluer dans l'analyse de double matérialité.

ISR : Investissement socialement responsable, approche d'investissement intégrant des critères ESG dans les décisions financières.

KWhEP : kilowatt-heure d'énergie primaire, unité de mesure intégrant l'énergie consommée et les pertes liées à sa production et distribution.

MIRAPI : Expérimentation « Mieux reconstruire après inondations », dispositif visant à améliorer la résilience des territoires sinistrés.

MTE : Ministère de la Transition écologique, chargé de la mise en œuvre des politiques environnementales et climatiques en France.

MRN : Mission des Risques Naturels, association de la profession de l'assurance dédiée à la connaissance et à la prévention des risques naturels.

NGFS : Network for Greening the Financial System, réseau de banques centrales et superviseurs engagés dans la prise en compte des risques climatiques dans le système financier.

NF HQE : Norme française haute qualité environnementale, certification visant à améliorer la performance environnementale des bâtiments.

BBC : Bâtiment basse consommation, label de performance énergétique caractérisant les bâtiments à faible consommation.

OID : Observatoire de l'Immobilier Durable, association dédiée au développement durable dans le secteur immobilier.

PPR : Plan de prévention des risques, document réglementaire visant à réduire l'exposition aux risques naturels.

PSSI : Politique de sécurité des systèmes d'information, document définissant les règles de sécurité informatique d'une organisation.

QVCT : Qualité de vie et des conditions de travail, démarche visant à améliorer le bien-être des salariés et la performance des organisations.

RGA : Retrait-gonflement des argiles, phénomène naturel provoquant des mouvements de terrain liés aux variations d'humidité.

RGPD : Règlement général sur la protection des données, règlement européen encadrant le traitement des données personnelles.

RSE : Responsabilité sociétale des entreprises, intégration volontaire des enjeux sociaux, environnementaux et économiques dans les activités des entreprises.

SFDR : Sustainable Finance Disclosure Regulation, règlement européen imposant des obligations de transparence en matière de durabilité aux acteurs financiers.

TOM : Target Operating Model, modèle opérationnel cible décrivant l'organisation, les processus et les outils d'une entreprise.

tCO₂eq : tonne équivalent CO₂, unité de mesure permettant de comparer les émissions des différents gaz à effet de serre.

VSME : Voluntary Sustainability Reporting Standard for non-listed micro, small and medium-sized undertakings, standards volontaires de reporting ESG pour les micro-entreprises, PME et ETI non cotées.

WiredScore : certification évaluant la connectivité numérique et la qualité des infrastructures télécoms des bâtiments.

Rapport VSME édité par CCR – juin 2026

Ce rapport de CCR et tous les éléments scientifiques qu'il contient (notamment les textes, schémas, graphiques, camemberts, tableaux ou éléments cartographiques) sont la propriété exclusive de CCR ou de tiers l'ayant expressément autorisée à les utiliser, et sont protégés par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et les traités internationaux sur le copyright. Copyright 2026 Caisse Centrale de Réassurance, Paris, France

Crédits photos : ©Antonio Lapa / Unsplash (Couverture et page 2) – ©Aurélien Chateaudon/ Unsplash (page 4) – ©Arnaud Caillou (pages 5, 6 et 46) – ©Gremlin / Getty Images (page 14) ©Leclerc Olivier / hemis.fr (page 22) – ©Mrdoomits / Getty Images (page 26) – ©David Taljat / Getty Images (page 32) – ©Michael Svoboda / Getty Images (page 40).

Conception et réalisation : Laurent Parmentier et Marie-Laure Resca.



Plus d'informations sur **ccr.fr**

